



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ANNEXE 1

DIAGNOSTIC TERRITORIAL (ET ANALYSE A.F.O.M.)

« STRATEGIE INTERTERRITORIALE DU PAYS DU MANS »

« AMBITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE
DE LE MANS METROPOLE »

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CRTE



En collaboration avec le **Syndicat Mixte du Pays du Mans**



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Présentation du territoire de Le Mans Métropole

A mi-chemin entre la capitale française et la façade atlantique, l'agglomération du Mans bénéficie d'une situation géographique privilégiée. Troisième agglomération régionale en nombre d'habitants, l'agglomération mancelle a un rôle important au sein de la Région Pays de la Loire.

Sa situation géographique et les infrastructures de transport présentes sur le territoire communautaire confèrent à « Le Mans Métropole » une situation d'interface entre plusieurs régions : le Bassin de la Seine au Nord-Est, la Bretagne à l'Ouest et les régions ligériennes au Sud. Le territoire est également doté d'un patrimoine et d'équipements qui assurent un rayonnement touristique tant sur le territoire régional, que national, voire international.

Comme Préfecture du Département de la Sarthe, la Ville du Mans (Ville centre de la communauté urbaine) bénéficie d'une importante offre en équipements et services administratifs qui concourent à la polarisation des déplacements et des emplois (Directions départementales de l'Etat, Cité judiciaire, Université, Centre hospitalier, Maison d'arrêt, succursale de la Banque de France, Chambres consulaires, Conseil départemental, antenne du Conseil régional, etc.). Le territoire est également doté d'un patrimoine et d'équipements qui assurent un rayonnement touristique d'envergure. L'agglomération est également attractive sur le plan commercial pour l'ensemble du département.

La Communauté Urbaine du Mans (CUM) a été créée le 19 novembre 1971 par 8 communes : Allonnes, Arnage, Coulaines, La Chapelle-Saint-Aubin, Le Mans, Rouillon, Sargé-lès-le-Mans et Yvré-l'Évêque. La communauté urbaine s'est agrandie en 2004 avec l'intégration de la commune de Mulsanne, puis en 2013 avec les 5 communes d'Aigné, Champagné, La Milesse, Ruaudin et Saint-Saturnin et enfin en 2017 avec les 5 communes de Chaufour-Notre-Dame, Fay, Trangé, Pruillé-le-Chétif et Saint-Georges-du-Bois. Une 20^{ème} commune (Fatines) rejoindra la communauté urbaine en 2022.



Aujourd'hui, le territoire communautaire s'étend sur 267,10 km² et comprend **19 communes regroupant 205 811 habitants** (population INSEE 2018) dont 143 252 pour la seule Ville du Mans (près de 70% de la population du territoire communautaire). Deux autres pôles urbains secondaires sont marqués par une forte proportion de logement social que sont Allonnes (11 075 habitants) et Coulaines (7 600 habitants). Par ailleurs, 6 communes plus rurales ont moins de 2 000 habitants : Aigné, Chaufour Notre Dame, Fay, Pruillé-le-Chétif, Saint-Georges-du-Bois et Trangé. Les autres communes sont plutôt « périurbaines ».

La Communauté urbaine Le Mans Métropole est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont le conseil communautaire est composé de 74 élus (dont 19 maires). Son champ de compétences est aujourd'hui très élargi puisque la communauté urbaine exerce des compétences réparties dans de nombreux domaines d'intervention : l'économie, l'environnement (eau, déchets), l'habitat, l'aménagement territorial, les déplacements, la politique de la ville, etc.

Les changements climatiques

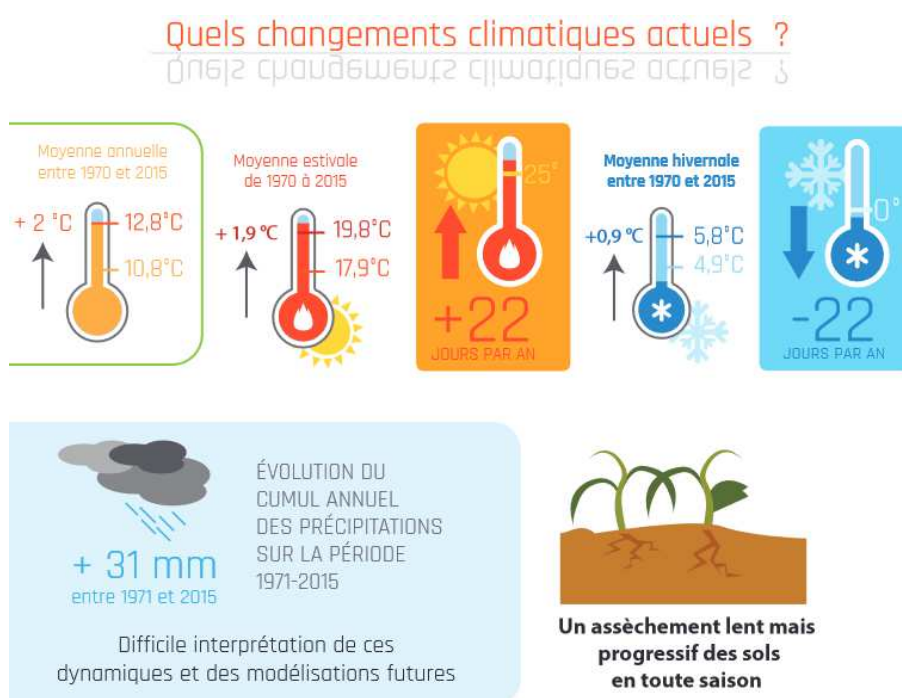
En France, depuis 1900, les températures moyennes ont augmenté de 1,4°C avec une accentuation sensible de ce réchauffement depuis les années 1990. Le réchauffement a connu un rythme particulier oscillant entre fortes chaleurs et années très froides. Malgré tout, sur la période 1959-2009, la tendance observée est + 0,3°C par décennie. Les trois années avec les températures moyennes les plus chaudes depuis 1959 ont été observées au XXI^{ème} siècle (2014, 2011 et 2015).

Les précipitations n'ont pas évolué de manière significative à l'échelle de la France même si les différences entre régions sont importantes. La France métropolitaine est divisée en deux grandes parties. Il y a une augmentation du nombre de vagues de chaleur qui s'accompagne par un assèchement assez important des sols surtout en août et septembre. Ainsi, les événements pluvieux et secs (qui ont une fréquence toujours plus marquée vers les extrêmes) provoquent une érosion significative des sols à certaines périodes clés de l'année.

Sur Le Mans, Météo France montre que les températures moyennes annuelles ont augmenté sensiblement entre 0,2°C et 0,3°C par décennie sur la période 1959-2009 avec une forte accélération de ce réchauffement depuis les années 90. L'année à l'écart le plus important fut celle de 2011 avec près de + 2°C par rapport à la référence de 1961-1990.

Entre 1971-2015, le nombre de journées chaudes annuelles (supérieures à 25°C) a augmentée de 22. Les jours de gel annuels ont diminué de 22 sur la même période. Le nombre de jours de gel fort (<-5°C) n'a pas évolué de manière significative sur le territoire.

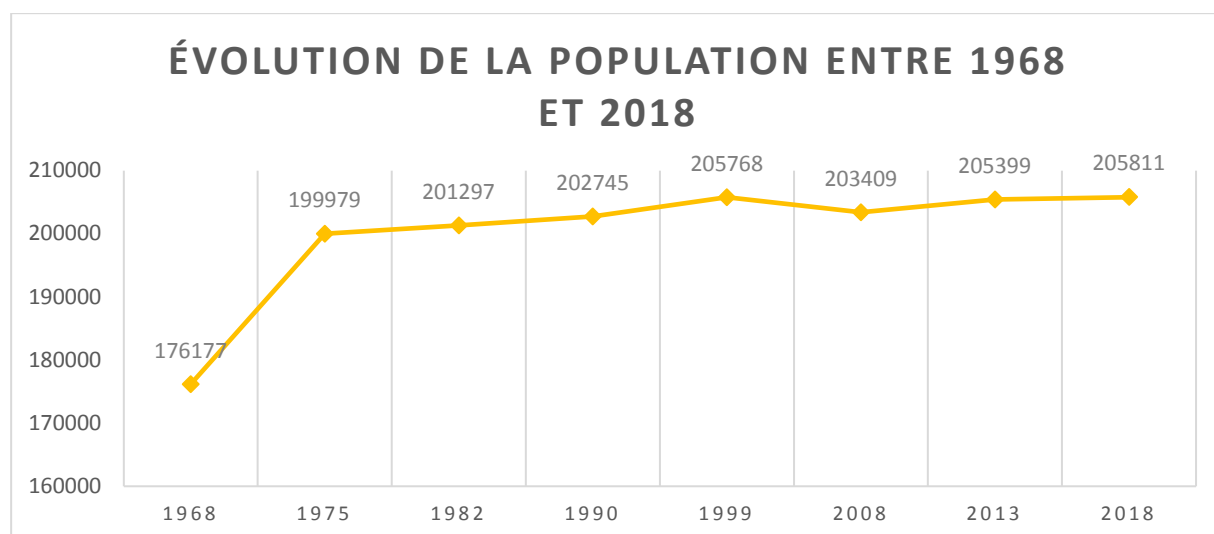
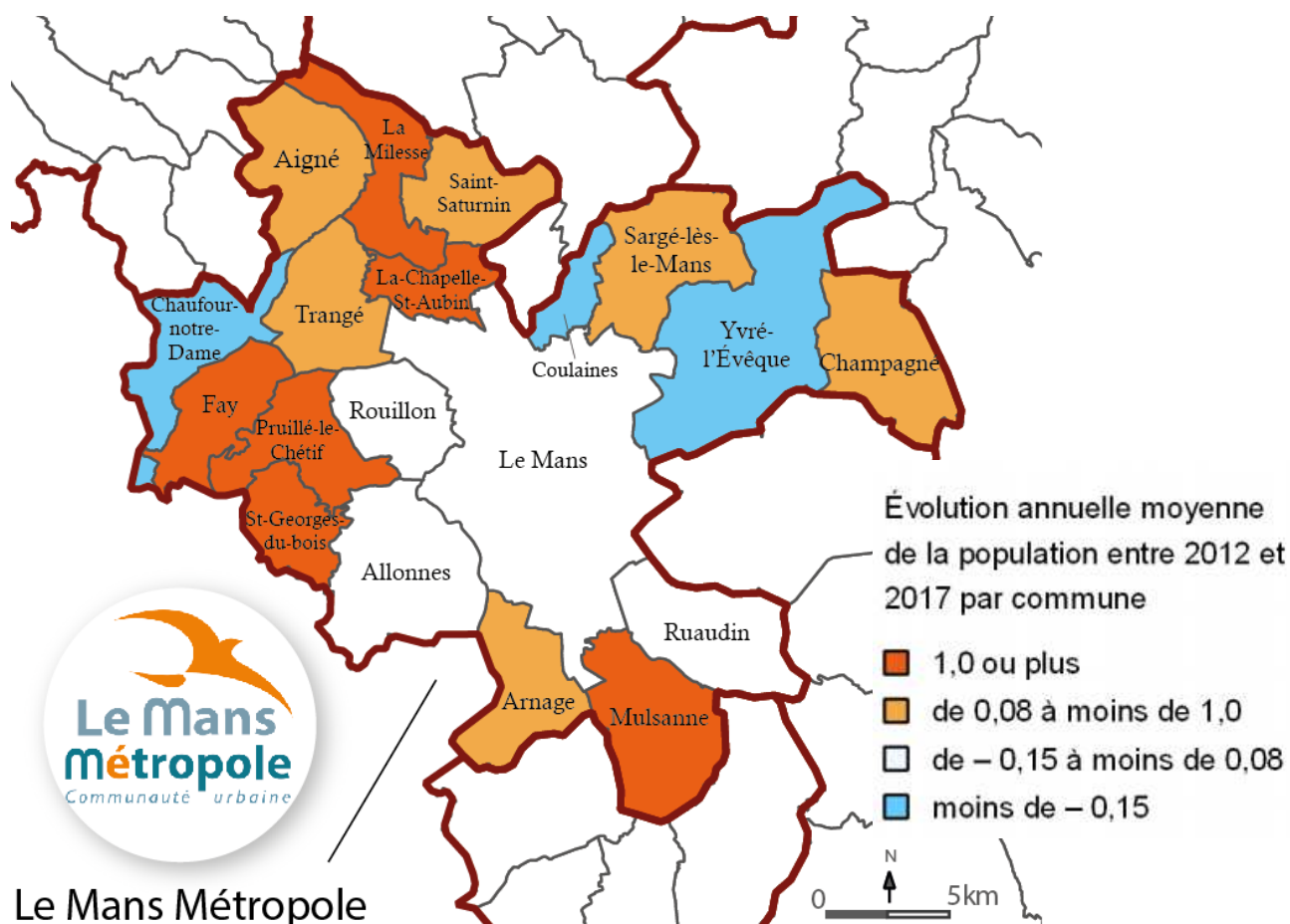
Les changements climatiques vont accroître les périodes de sécheresse, accentuant le risque de retrait-gonflement des sols argileux et l'exposition des forêts aux feux. En matière de pluviométrie, les scénarios de Météo France démontrent une évolution peu marquée des précipitations sur notre département. Cependant, les évolutions doivent être surveillées et en particulier les phénomènes de combinaison de sols asséchés et secs et de pluies intenses qui provoquent des ruissellements importants et des inondations. Après analyse des risques naturels majeurs liés aux changements climatiques, on constate que la Communauté Urbaine Le Mans Métropole est vulnérable à plusieurs risques importants (feux de forêts, inondations...).



Tendances démographiques

Pour rappel, les principales tendances démographiques sur le territoire de la communauté urbaine sont les suivantes :

- **Evolution de la population** : en 2018, la population de la communauté urbaine de Le Mans Métropole était de 205 811 habitants. Celle-ci connaît depuis 40 ans une dynamique de stagnation : elle était de 199 979 habitants en 1975





Typologie des soldes naturel et migratoire apparent 2012 - 2017
Observatoire des territoires, ANCT 2021

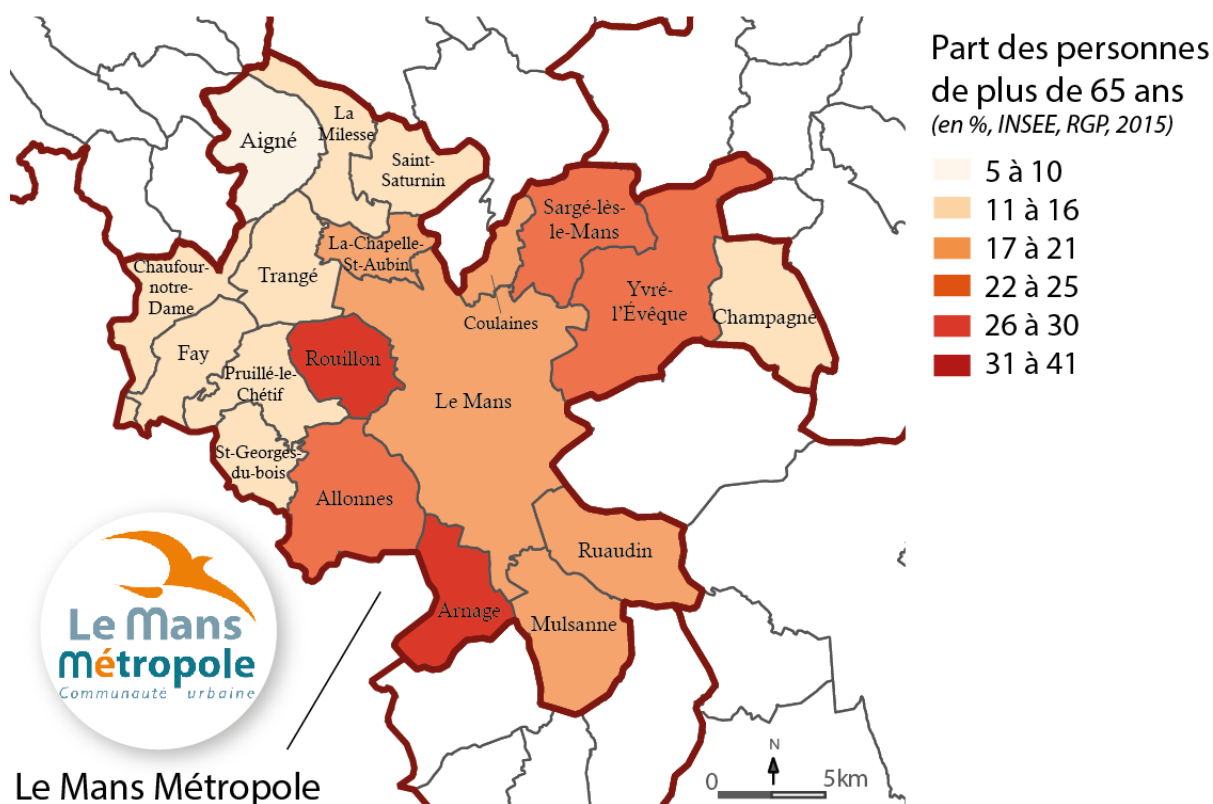
- Croissance totale
- Croissance liée à un solde naturel positif
- Croissance liée à un solde migratoire apparent positif
- Décroissance liée à un solde migratoire apparent négatif
- Décroissance liée à un solde naturel négatif
- Décroissance totale

Le nombre de ménages d'une personne et le nombre de famille monoparentale augmente sur le territoire.

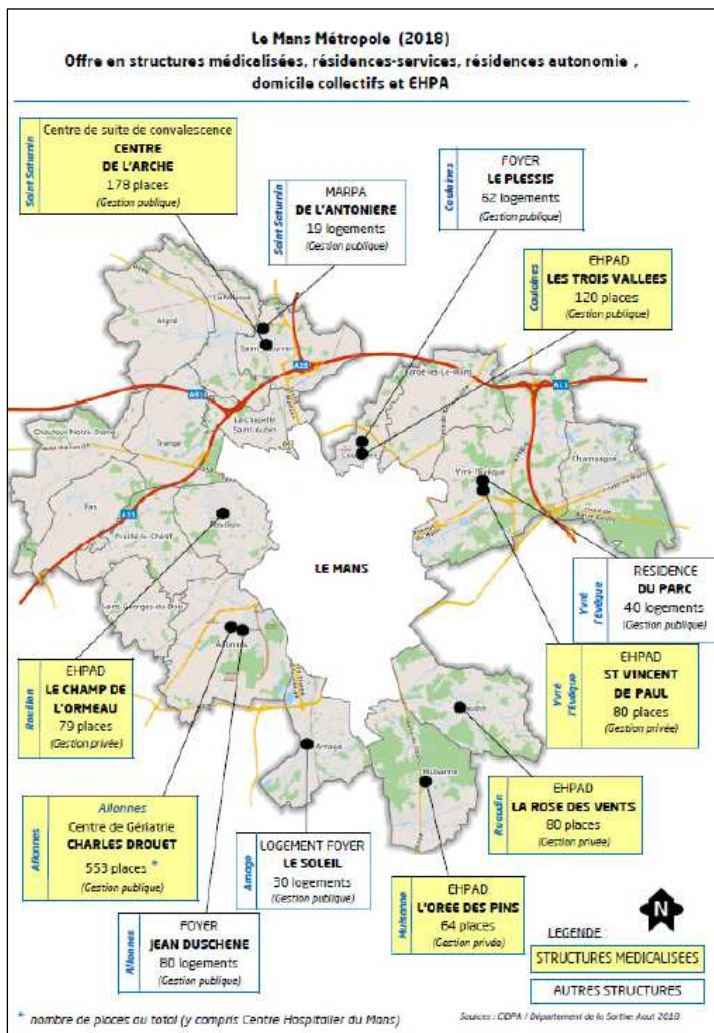
	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2018	%	2008	2013	2018
Ensemble	93 891	100,0	96 225	100,0	97 552	100,0	197 251	198 986	199 602
Ménages d'une personne	37 645	40,1	39 608	41,2	41 570	42,6	37 645	39 608	41 570
Hommes seuls	15 547	16,6	16 334	17,0	17 283	17,7	15 547	16 334	17 283
Femmes seules	22 098	23,5	23 274	24,2	24 287	24,9	22 098	23 274	24 287
Autres ménages sans famille	1 739	1,9	1 880	2,0	1 684	1,7	4 245	4 369	4 019
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	54 507	58,1	54 737	56,9	54 297	55,7	155 361	155 009	154 012
Un couple sans enfant	25 431	27,1	25 478	26,5	25 031	25,7	51 437	51 569	50 793
Un couple avec enfant(s)	21 474	22,9	20 140	20,9	19 335	19,8	83 419	78 546	75 970
Une famille monoparentale	7 602	8,1	9 119	9,5	9 932	10,2	20 504	24 893	27 250

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

• **Vieillessement de la population** : plus rapide que la moyenne nationale depuis la fin des années 90 ; en 1999 il y avait 62 personnes âgées de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans sur Le Mans Métropole et en moyenne en France. En 2017, cette proportion était de 80 pour 100 sur le plan national et de 87 pour 100 sur Le Mans Métropole.



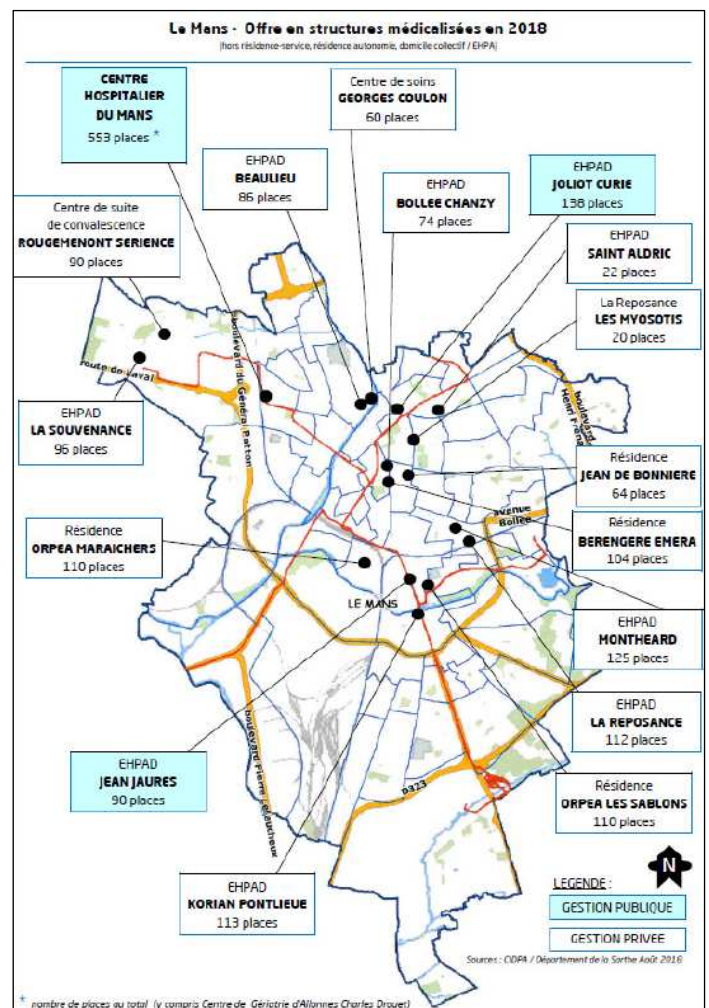
	Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%) en 2017	Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%) en 2017	Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées
Aigné	40,4%	0%	0
Allonnes	41,6%	27,7%	408
Arnage	35,3%	0%	36
Champagné	56,3%	0%	0
Chaufour-Notre-Dame	28,6%	0%	0
Coulaïnes	50%	14,6%	189
Fay	32,6%	0%	0
La Chapelle-Saint-Aubin	22,8%	0%	0
La Milesse	21,5%	0%	0
Le Mans	49%	8,2%	1 758
Mulsanne	30,2%	13%	64
Pruillé-le-Chétif	36,7%	0%	0
Rouillon	35%	30,5%	79
Ruaudin	31,9%	24,8%	80
Saint-Georges-du-Bois	58,7%	0%	0
Saint-Saturnin	30,9%	5,7%	110
Sargé-lès-le-Mans	33,5%	0%	0
Trangé	68,8%	0%	0
Yvré-l'Évêque	41,2%	15,3%	135
EPCI	46,3%	9,7%	2 859



Ci-contre : Carte de l'offre en structures médicalisées ou non, pour personnes âgées sur le territoire de Le Mans métropole (hors Ville du Mans)

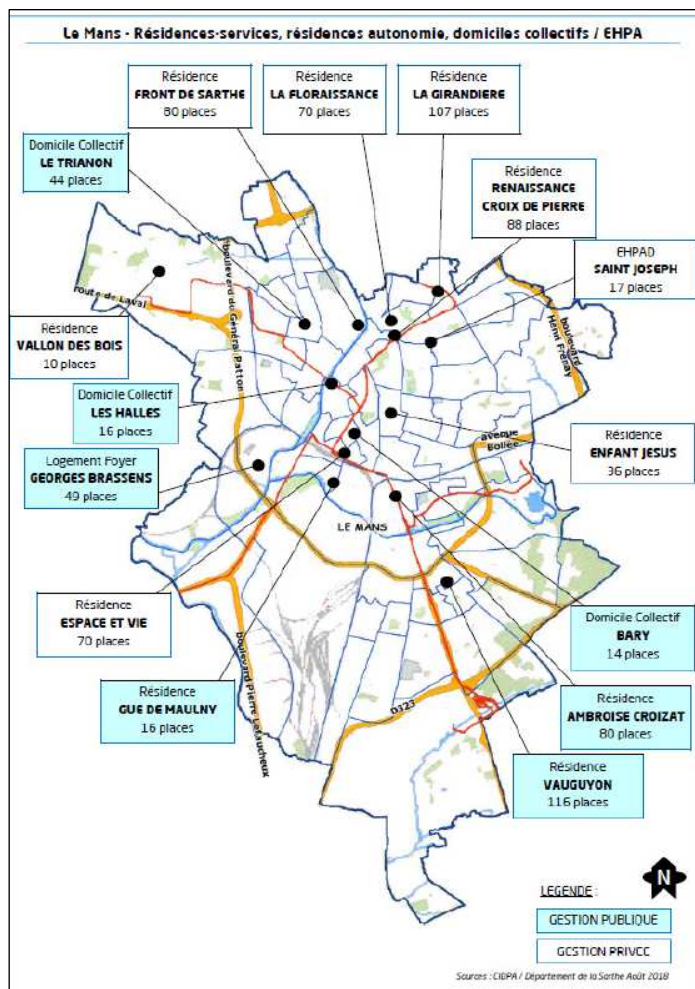
Ci-dessous : carte de l'offre en structures médicalisées pour personnes âgées sur la commune du Mans en 2018

Source : CIDPA 2018



Ci-contre : Carte de l'offre en structures pour personnes âgées sur la commune du Mans en 2018

Source : CIDPA 2018

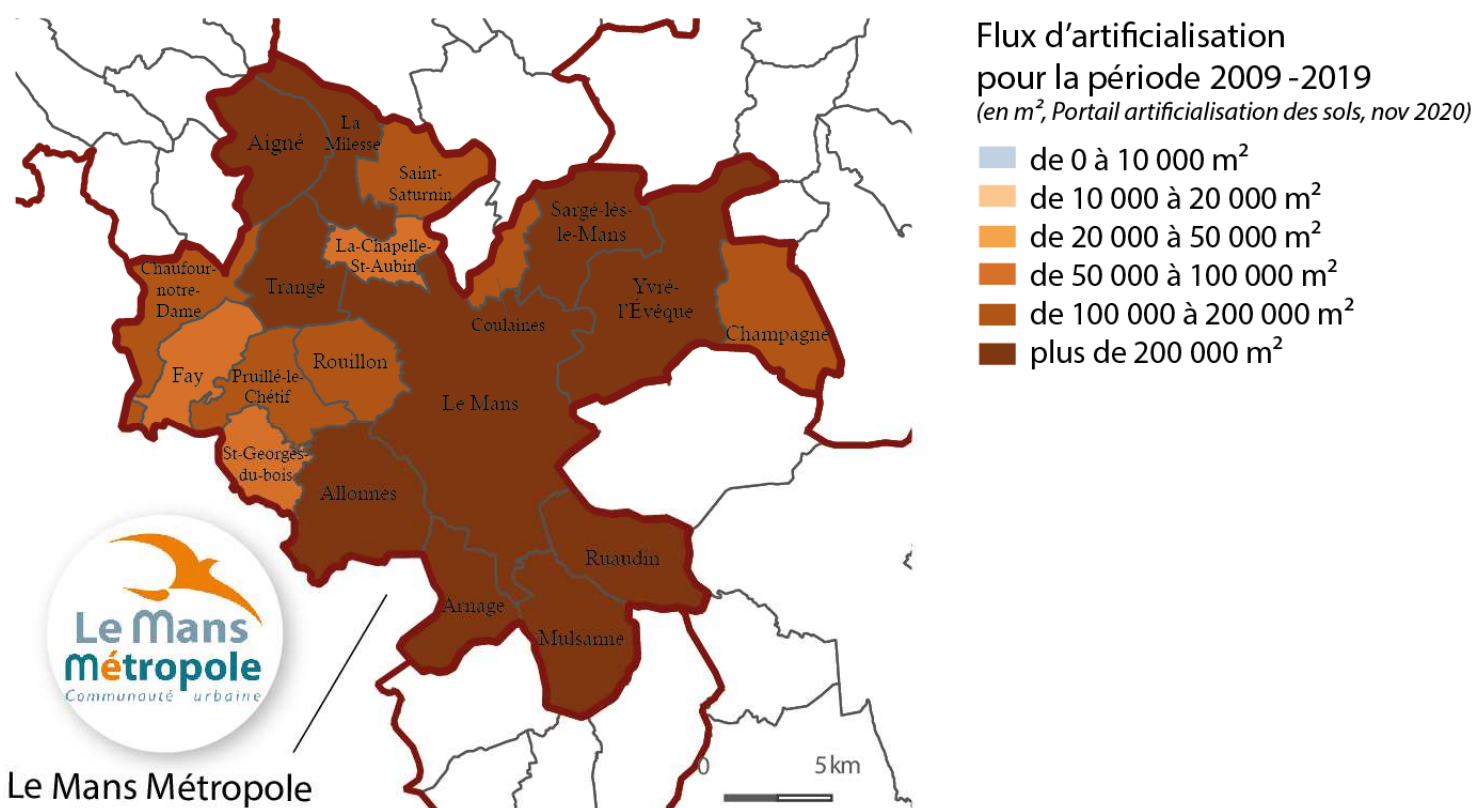


Occupation du sol

Sur le territoire de Le Mans Métropole, l'**artificialisation des sols**, définie à partir de l'exploitation de la base OCSGE (organisée selon les catégories suivantes : zones bâties, végétation d'agrément, zones non bâties correspondant aux parkings, voirie...), a augmenté de 137,57 ha entre 2013 et 2016 dont 36,27 ha en zones bâties. L'évolution du taux d'artificialisation entre 2013 et 2016 sur Le Mans Métropole est de 0,4% et est plus élevée qu'en Sarthe (0,1%) et en Pays de la Loire (0,1%).

L'artificialisation des sols des zones d'activités représente 13,22 ha sur la période entre 2013 et 2016. Bien que des efforts aient été réalisés dans la conception des ZA, il convient de poursuivre leur densification, la réhabilitation des zones existantes, et la mutualisation des surfaces de stationnement.

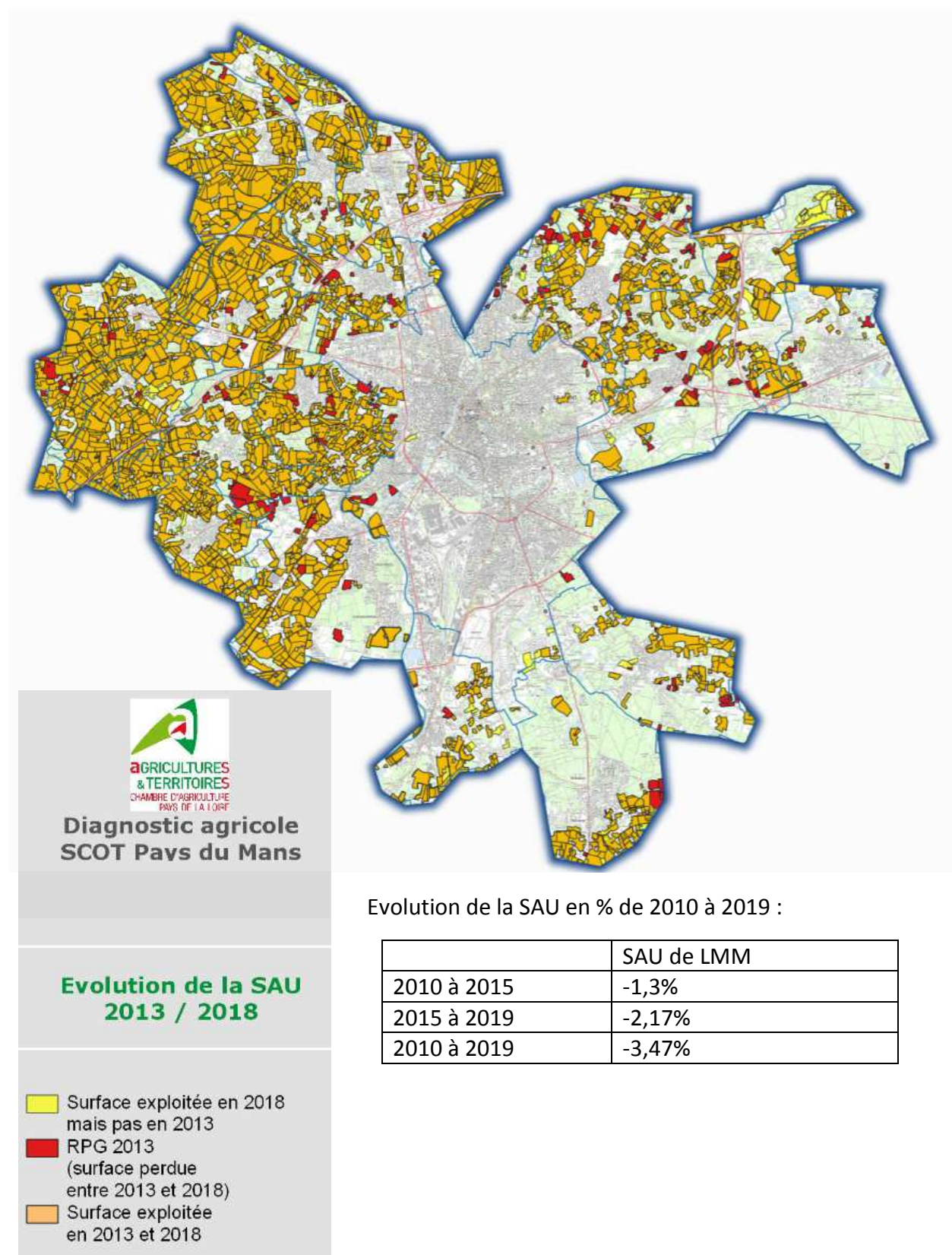
Les communes où la part d'artificialisation est supérieure à 20 Ha, entre 2009 et 2019, sont les suivantes :



Arnage	209 811 m²	Trangé	528 417 m²
Mulsanne	217 845 m²	Yvré-l'Évêque	690 005 m²
Sargé-lès-le-Mans	219 887 m²	Aigné	852 641 m²
Ruaudin	361 281 m²	Allonnes	933 370 m²
La Milesse	375 766 m²	Le Mans	952 307 m²

D'après l'étude agricole de la Chambre d'Agriculture réalisée en 2020, la surface agricole utile (SAU) du territoire intercommunal diminue en moyenne de 3,47Ha entre 2010 et 2019. La perte de SAU est plus importante sur la période 2015 - 2019 que sur la période précédente (2010 – 2015).

Les **surfaces perdues** sont illustrées en rouge sur la carte ci-dessous.



Evolution de la SAU en % de 2010 à 2019 :

	SAU de LMM
2010 à 2015	-1,3%
2015 à 2019	-2,17%
2010 à 2019	-3,47%

Accès aux soins

La Sarthe connaît une **démographie médicale** parmi la plus basse des départements de France, tant sur la ressource en médecins généralistes qu'en médecins spécialistes. La densité, pour 100 000 habitants, de médecins généralistes est de 66,2, de 6 pour les ophtalmologues et de 37,2 pour les chirurgiens-dentistes (hors médecins salariés). Sur le territoire du Mans Métropole, la densité de médecins généralistes (82,8), des ophtalmologues (12,7) et des chirurgiens-dentistes (49,2) pour 100 000 habitants, est supérieure à la moyenne départementale (78,4). Toutefois, Le Mans Métropole fait partie des agglomérations françaises en déficit de professionnels de santé ne permettant pas de répondre aux besoins des sarthois.



Le Mans Métropole

Temps d'accès moyen
aux services de santé
(INSEE, BPE 2018, RP, 2016)

- moins de 4 min
- de 5 à 8 min
- de 8 à 11 min
- de 11 à 15 min
- plus de 15 min

L'indicateur de l'accessibilité potentielle localisée aux médecins est calculé en nombre de consultations et/ou visites accessibles par habitant. Ainsi, à titre d'exemple les habitants de la commune de Ruaudin ont accès en moyenne à 2 consultations/an et par habitant.

Après un avis favorable de la Commission Régionale Santé Autonomie (CRSA) et de l'Union Régionale des Professionnels de santé des médecins (URPS), l'ARS Pays de la Loire arrête les nouvelles zones caractérisées par une offre de soins insuffisante pour la profession de médecins. Il permet d'accentuer les moyens dédiés pour améliorer la démographie médicale et l'accès aux soins. Sur le territoire communautaire, neuf communes, localisées en pourtour de l'agglomération, sont classées en **zones d'intervention prioritaire**.

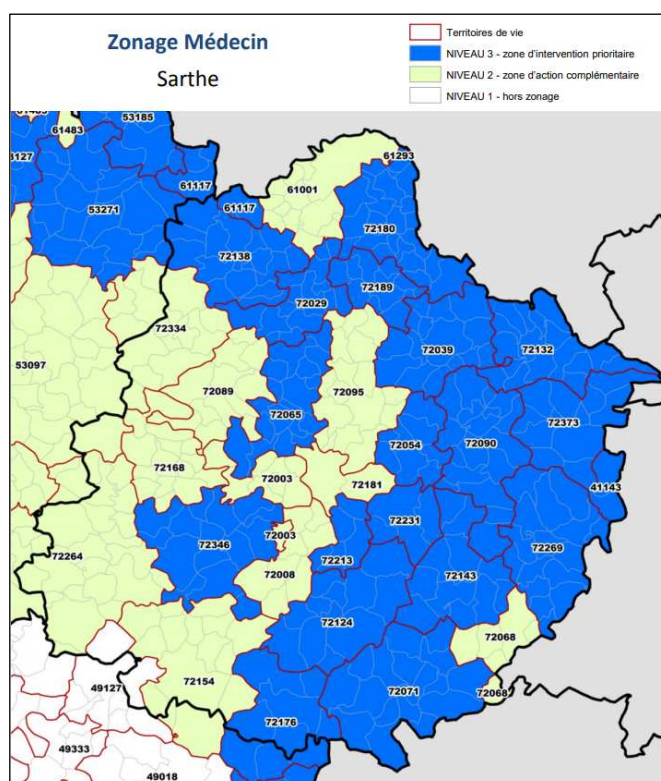
Un futur Plan démographie médicale 2021-2023 doit aussi être instauré à l'échelle départementale.



Le Mans Métropole

Accessibilité potentielle
localisée aux médecins
(DREES, SNIRAM, Pop municipale, 2018)

- plus de 4
- 2,5 à 4
- 1,6 à 2,5
- moins de 1,6

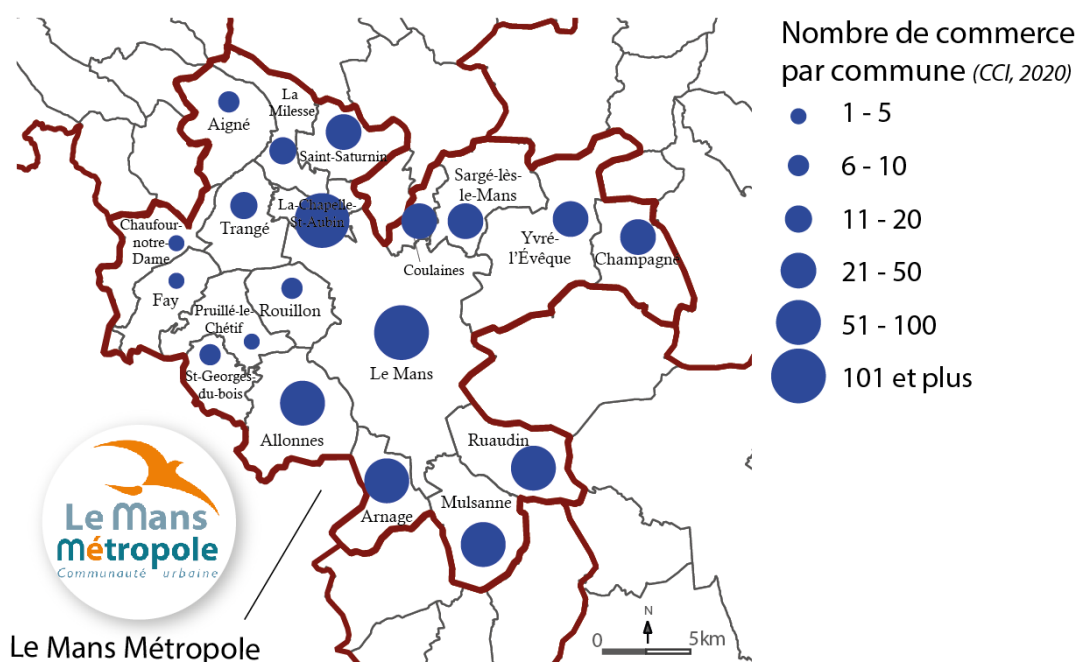


Accès aux services

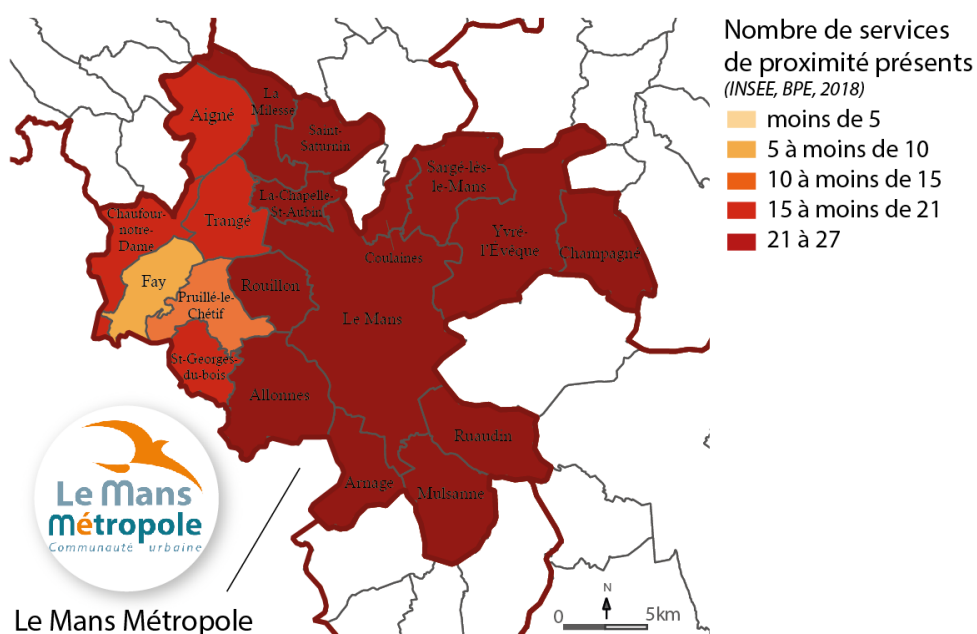
Sur le territoire du Mans Métropole, il existe un tiers lieu labellisé par l'État « Fabrique de Territoire » qui se situe à Allonnes. 10 tiers-lieux existent sur Le Mans et 2 y sont en projet. Deux France Services sont présentes sur le territoire de la communauté urbaine, à Champagné et au Mans. Un projet de création d'une nouvelle France Service y est en cours.

Sur Le Mans Métropole, 1 seule commune a un temps d'accès au panier de la vie courante entre 7 à 10 minutes (Fay). Les habitants du Mans, Allonnes, La Chapelle-Saint-Aubin, Saint-Saturnin et Coulaïnes sont les plus proches du panier de la vie courante (moins de 4 min).

Le Mans Métropole dénombre **5 zones d'activités commerciales**, que sont le centre-ville et 4 zones périphériques. Le centre-ville du Mans accueille 788 commerces dont 22 grandes et moyennes surfaces de plus de 300m². Les zones de périphéries, quant à elles, se situent pour la plupart en entrée d'agglomération, de manière à être facilement accessibles.



La gamme service de proximité regroupe 28 services qui sont les suivants : Bureau de poste, Réparation automobile et de matériel agricole, maçon, plâtrier / peintre, menuisier / charpentier / serrurier, plombier / couvreur / chauffagiste, électricien, entreprise générale du bâtiment, coiffure, restaurant / restaurant rapide, agence immobilière, institut de beauté/onglerie, épicerie / supérette, boulangerie, boucherie / charcuterie, fleuriste / jardinerie / animalerie, école élémentaire, médecin généraliste, chirurgien-dentiste, infirmier, masseur kinésithérapeute, pharmacie, taxi – VTC, boulodrome, tennis, salle ou terrain multisports, terrain de grands jeux, bibliothèque.



Écoles et capacité :

	Écoles maternelles		Écoles élémentaires		Collège		Lycée	
	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif
Aigné	0	-	1	178	0	-	-	
Allonnes	5	442	6	778	2	793	-	
Arnage	2	189	2	338	1	483	1	322
Champagné	0	-	2	271	1	429	-	
Chaufour-Notre-Dame	0	-	2	188	0	-	-	
Coulaines	0	-	3	862	1	434	-	
Fay	0	-	1	85	0	-	-	
La Chapelle-Saint-Aubin	0	-	1	223	0	-	-	
La Milesse	1	109	1	174	0	-	-	
Le Mans	35	4 093	51	10 356	23	9101	6	1 626
Mulsanne	0	-	2	461	1	286	-	
Pruillé-le-Chétif	0	-	2	239	1	396	-	
Rouillon	0	-	1	209	0	-	-	
Ruaudin	1	108	1	209	0	-	-	
Saint-Georges-du-Bois	0	-	1	225	0	-	-	
Saint-Saturnin	1	99	1	184	0	-	-	
Sargé-lès-le-Mans	1	85	2	281	0	-	-	
Trangé	0	-	1	155	0	-	-	
Yvré-l'Évêque	0	-	2	386	1	369	-	
TOTAL	46	5 125	96	15 702	31	12 291	7	1 948

Source : Ministère de l'Éducation National et de la Jeunesse, 2019-2020

D'après le diagnostic de 2016 de la CAF de la Sarthe, il est dénombré 45 576 allocataires Caf sur le territoire intercommunal, répartis comme suit :

Part des allocataires en couple/ ensemble des allocataires	Part de familles monoparentales/ ensemble des allocataires	Part des allocataires avec enfants	Part des familles monoparentales avec au moins 3 enfants/ allocataire isolés avec enfants	Part des familles nombreuses parmi les allocataires avec enfants
30,01%	17,18%	47,80%	18,91%	24,82%

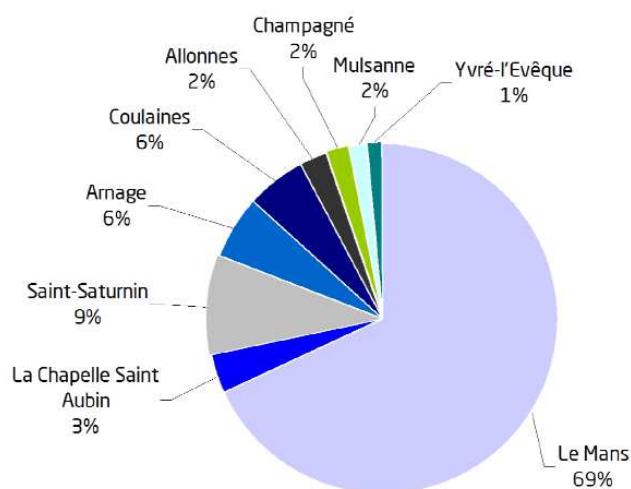
Concernant les enfants, la majorité ont entre 6 à 11 ans révolus parmi les 0/17 ans révolus en 2016, dont vous trouverez le détail ci-après :

Proportion d'enfants de 0 à 5 ans parmi les 0/17 révolus	Proportion d'enfants de 6 à 11 ans révolus parmi les 0/17 révolus	Proportion d'enfants de 12 à 17 ans révolus parmi les 0/17 révolus	Proportion d'enfants de 6 à 17 ans révolus parmi les 0/17 révolus
34,43%	34,3%	31,26%	65,57%

Le Mans Métropole compte **29 structures d'accueil petite-enfance**, soit un total de 869 places. Au Mans, un ensemble de modes de garde est à la disposition des familles ; le multi-accueil, la crèche familiale, les haltes-garderies, les assistantes maternelles...

Le Relais assistantes maternelles (Ram) du Mans, initié par la Caisse d'allocations familiales, a été créée en partenariat avec la Ville du Mans.

Huit autres communes disposent d'un accueil petite-enfance.



Accès au logement

Sur Le Mans Métropole, 89,1% du parc de logements est constitué de résidences principales, le poids des résidences secondaires est faible (2,1% du stock de logements). La part des logements vacants (vacance totale tous motifs inclus au 1^{er} janvier 2015) est de 8,8% soit une valeur légèrement inférieure à celle de 2011 (8,9%).

En 2015, Le Mans Métropole compte 21 491 résidences principales d'avant 1949 (22,1%) et 53 294 construites entre 1949 et 1989 (54,8%) soit au total 77% construits avant 1990. La proportion de résidences d'avant 1949 sur l'agglomération est plus faible que la moyenne départementale (35%). La part des résidences principales datant d'avant 1975 représente 60% des résidences principales soit 54 900 logements.

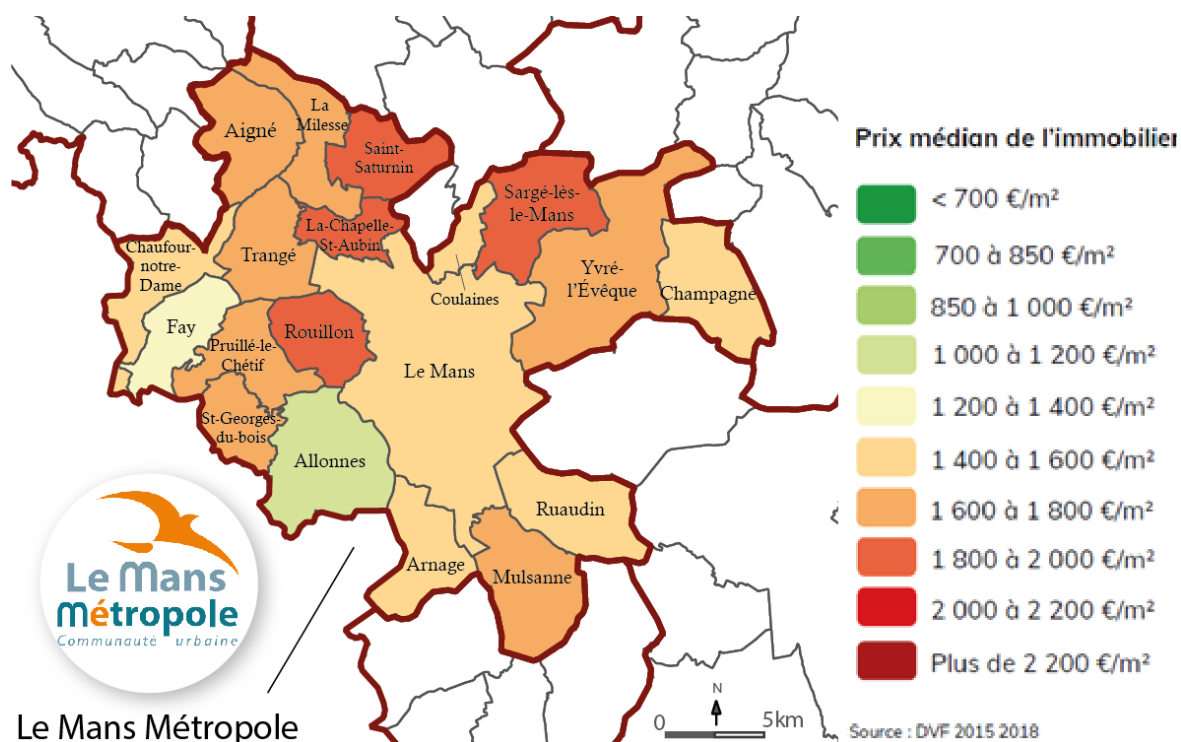
Les proportions de logements anciens, de mauvaise qualité ou inconfortables varient selon les communes. Ces indicateurs sont présentés ci-dessous à l'échelle communale en mettant en évidence les 3 valeurs les plus élevées pour chaque critère :

	Part des RP < 1949 (Filocom 2015)	Part des RP 7-8 (Filocom 2015)	Part des RP n'ayant pas un confort total (Filocom 2013)
Aigné	22 %	1,9 %	5,8 %
Allonnes	4 %	0,5 %	1,5 %
Arnage	14 %	2,0 %	9,8 %
Champagné	17 %	2,9 %	7,6 %
La Chapelle-Saint-Aubin	11 %	1,4 %	3,3 %
Chaufour-Notre-Dame	30 %	6,8 %	NR
Coulaines	6 %	1,6 %	2,5 %
Fay	45 %	8,6 %	NR
Le Mans	26 %	1,3 %	7,0 %
La Milesse	14 %	1,9 %	4,4 %
Mulsanne	8 %	0,6 %	2,4 %
Pruillé-le-Chétif	24 %	3,5 %	NR
Rouillon	15 %	NR	5,3 %
Raudin	13 %	3,7 %	6,4 %
Saint-Georges-du-Bois	15 %	4,7 %	NR
Saint-Saturnin	10 %	NR	3,4 %
Sargé-lès-Le Mans	14 %	2,1 %	5,7 %
Trangé	19 %	4,1 %	NR
Yvré l'Évêque	24 %	2,7 %	5,7 %

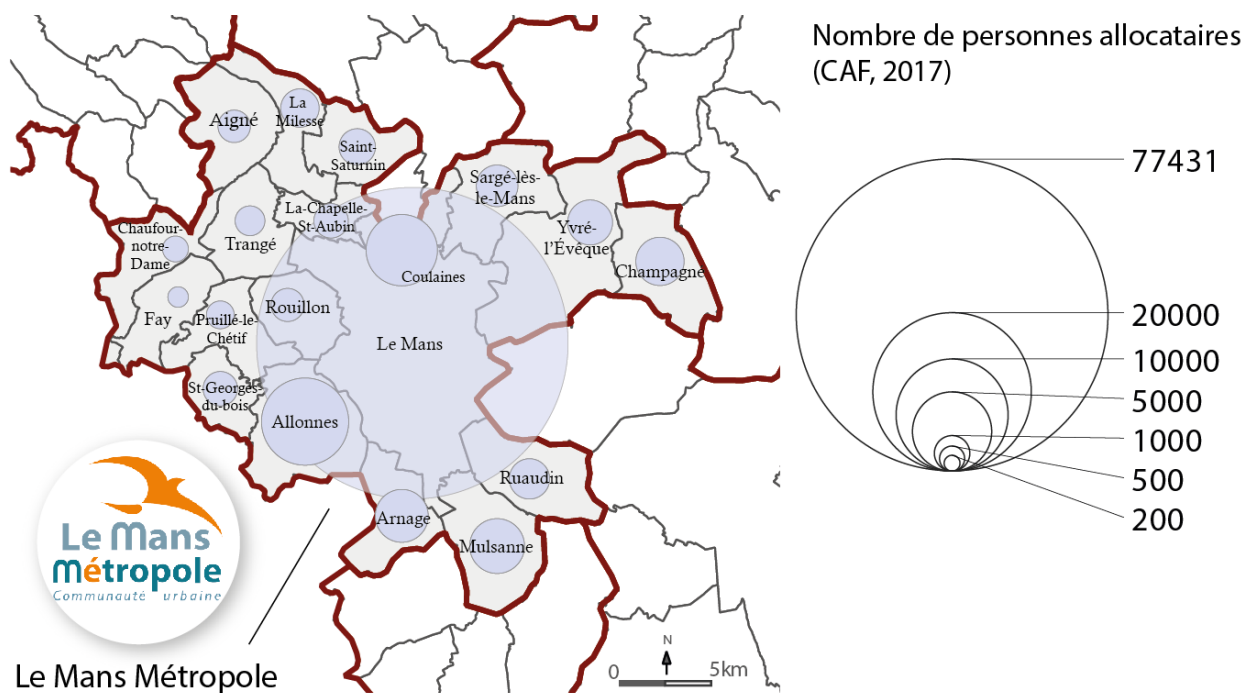
Les communes de Fay et Chaufour-Notre-Dame présentent une ancienneté plus marquée de leur parc de résidences principales, avec une proportion significative de classements 7-8. Arnage et Champagné présentent par ailleurs des taux d'inconfort assez élevés.

La ville du Mans compte plus d'un quart de résidences principales d'avant 1949. Plus de 5 000 de ces résidences principales n'ont pas un confort total (830 sans confort et 4 200 avec confort partiel). Le prix médian de l'immobilier sur l'intercommunalité varie entre 1 000€ à 2 000€/m² en fonction des communes, avec un prix médian, de moins en moins élevé plus l'éloignement de la ville-centre est important.

Dans la Sarthe 26 021 résidences principales soit 10,4 % des résidences sont chauffées au fioul (données 2017). Ce taux est moins élevé à l'échelle de Le Mans Métropole où 4% des résidences principales sont chauffées au fioul. Le pôle Métropolitain s'est engagé dans un projet global de redynamisation de l'habitat sur le territoire. Le Projet d'Intérêt Général (PIG) Habitat Qualité de la Métropole est suspendu depuis le 08 juin. Celui-ci pourrait être relancé afin de poursuivre la dynamique. Il n'existe pas de plateforme territoriale de la rénovation énergétique en Sarthe, mais Le Mans Métropole s'inscrira dans la future plateforme qui sera mise en place à l'échelle du Pays du Mans.



Le taux de résidences principales en mauvais état (catégories 7 et 8) est de 1,32% sur Le Mans Métropole et de 4,10% sur la Sarthe (Insee 2017). La part des logements locatifs sociaux avec DPE2 = E, F ou G en Sarthe est de 22 % en 2020, ce qui place la Sarthe parmi les départements de la région les plus en retard sur ce plan. Sur la communauté urbaine, elle n'est que de 14 %. Pour le parc locatif privé, la base de données régionale SICLOP fait état de 44 % de logements locatifs privés classés en étiquettes énergétiques E à G sur Le Mans Métropole.



Le Mans Métropole compte **25 419 logements locatifs sociaux** au 1er janvier 2017, soit 25,9% des résidences principales. Le nombre hors QPV de logements locatifs sociaux est de 14 237 (56% des logements sociaux) et le nombre en QPV de logements locatifs sociaux est de 11 182 (44%). Le parc de logements locatifs sociaux est composé à 88% de logements collectifs et donc à 12% d'individuels.

Le nombre de personnes par foyer allocataires en 2017 est de 106 651 personnes, avec respectivement 77 431, 6 098 et 4 107 personnes sur les communes de Le Mans, Allonnes et Coulaines. Le nombre d'enfants à charge au sein de l'ensemble des foyers allocataires de la communauté urbaine est de 44 594.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme communautaire fixe les orientations suivantes en ce qui concerne l'évolution globale des caractéristiques des logements et des résidences principales :

- Un objectif de réduction de la vacance avec un objectif de remise sur le marché de 65 logements vacants par an sur la Ville du Mans ;
- Une volonté de proposer une offre de logements diversifiée, et un parc de logements de qualité, durable et attractif.

Ces ambitions sont également portées par le Contrat de ville et par le projet de Plan Climat Air Energie Territorial.

Le PLU communautaire vise la réalisation de plus de 13 500 logements neufs sur le territoire entre 2019 et 2030. Des actions concrètes sont déjà en place et doivent permettre d'apporter des réponses concrètes en matière de qualité et d'attractivité du parc de logements. Ainsi, le Programme Habitat Qualité lancé en septembre 2018 constitue un outil majeur pour améliorer le niveau de confort du parc de logements privés et son adaptation aux besoins des habitants.

Le **PLH 2019-2025**, adopté le 7 novembre 2019 vise à répondre à trois grands enjeux ;

- Conforter la croissance démographique du territoire, avec une cible de population de 216 000 habitants à l'horizon 2025, soit 11 000 habitants de plus qu'en 2015,
- Assurer les équilibres sociaux et territoriaux,
- Garantir un modèle de développement durable.

Il intègre également deux volets d'action complémentaires :

- L'amélioration de l'attractivité du parc de logements existant, avec
 - 1 200 logements réhabilités avec aides publiques par an (900 logements sociaux et 300 logements privés),
 - 400 logements sociaux concernés par des démolitions-reconstructions en 6 ans,
 - 65 logements vacants remis sur le marché par an.
- La production de 1 100 logements neufs par an, avec une diversité de statuts d'occupation:
 - 23% de logements locatifs sociaux (250 par an),
 - 7% de logements en accession sociale à la propriété (70 par an),
 - 70% de logements libres (770 par an).

Le programme d'actions du PLH est structuré autour des orientations suivantes.

- Renforcer la qualité et l'attractivité du parc privé
- Mieux répondre aux besoins d'accession des ménages
- Continuer à faire du logement locatif social un levier de mixité
- Apporter des réponses à des besoins spécifiques
- Mettre en œuvre une politique foncière au service du projet habitat
- Assurer la qualité du pilotage de la politique de l'habitat

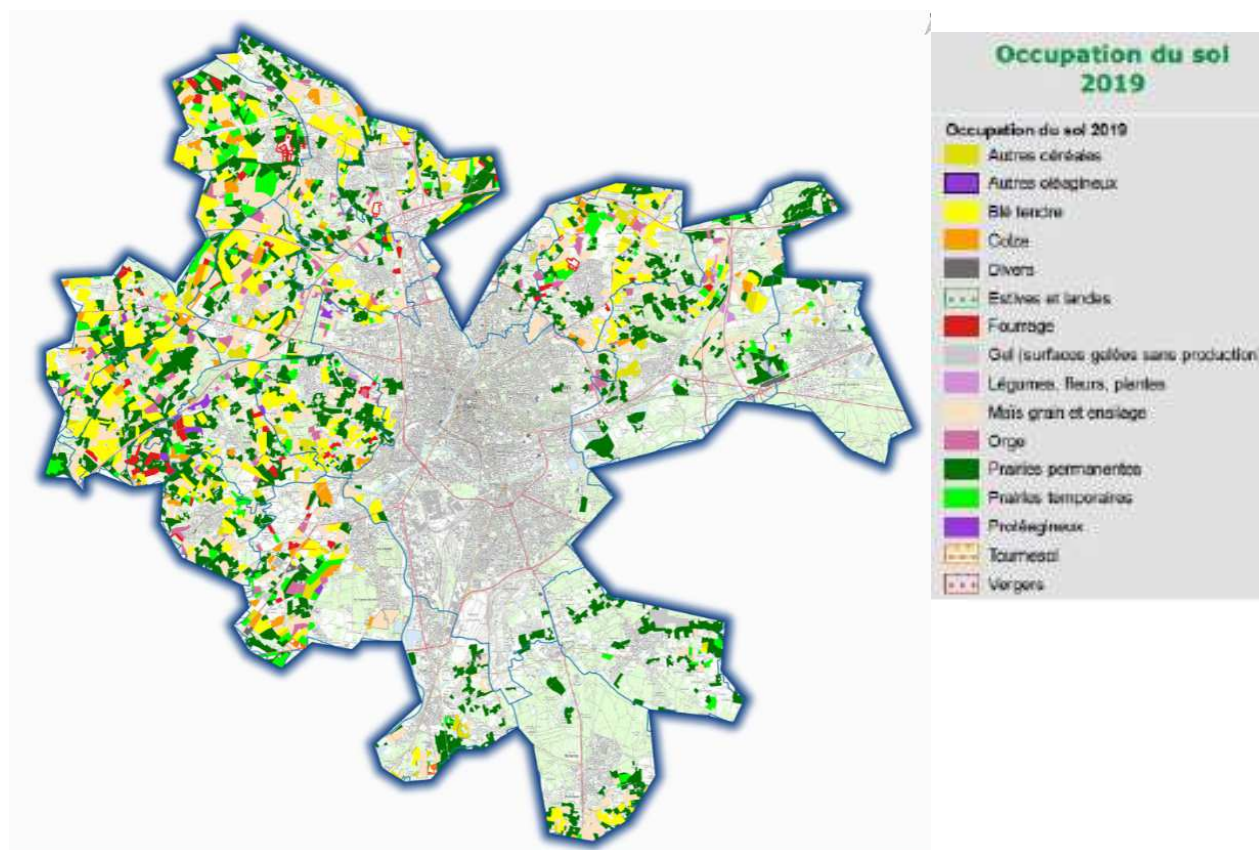
Sur les perspectives des évolutions du marché immobilier, et compte tenu des enjeux de transition énergétique, Le Mans Métropole souhaite prévoir une offre de logements neufs et de terrains à bâtir suffisante pour accompagner le maintien des ménages sur l'agglomération et le retour de ceux qui le souhaiteraient. L'agglomération souhaite aussi veiller à disposer d'une proportion d'offre accessible aux ménages à budget limité, afin que ces ménages puissent avoir un parcours résidentiel en accession sans être contraints à un éloignement.

Accès à l'alimentation

La crise de la Covid 19 a entraîné la malnutrition d'une partie de la population qui était déjà en grande difficulté financière ou sociale. Des services d'aide alimentaire ont été déployés à l'échelle nationale afin de soutenir ces populations modestes et ont montré toute leur utilité pendant la crise sanitaire. Fondée sur l'action bénévole et associative, et la valorisation de denrées alimentaires ou de produits locaux, leur organisation au sein des territoires doit être mieux structurée pour donner plus de proximité à ce service capital dans la lutte contre l'exclusion et le décrochage social.

A l'échelle de la Communauté urbaine de Le Mans Métropole, 22 exploitations en agriculture biologique représentent 1 122 ha de SAU. L'agriculture biologique du territoire se situe dans la moyenne départementale. Dans l'ensemble, le potentiel des sols est relativement bon (de moyen à bon) à dominante « prairies temporaire et culture ».

Occupation des terres agricoles (RPG 2019) :



D'après l'étude agricole de la Chambre d'Agriculture (2020), le sol, selon le type de culture est décomposé comme suit : 4 806,54Ha (57%) en terres labourables, 2 950,41Ha (35%) en prairies permanentes, 606,16Ha (7%) en prairies temporaires et 131,75Ha (1%) en cultures pérennes et divers.

L'ambition politique de la collectivité vise à la mise en œuvre d'un **Plan Alimentaire Territorial**. L'élaboration de ce PAT est l'occasion de mettre en réseau l'ensemble des acteurs liés au système agricole et alimentaire local, afin de développer et promouvoir une agriculture locale et une alimentation de qualité. Plusieurs enjeux ont été identifiés ;

- L'éducation à l'alimentation responsable et au « bien manger »
- Le développement des circuits de proximité et des liens « producteurs-consommateurs »
- Le maintien de la valeur ajoutée des activités agricoles sur le territoire et l'accompagnement de l'efficacité économique

Le Mans Métropole souhaite notamment renforcer son action en faveur du développement de l'approvisionnement local et de la réduction du gaspillage alimentaire au sein de la Restauration Hors Domicile.

Par ailleurs, la collectivité souhaite développer des actions pour l'accès à la population en situation de précarité sociale à une alimentation de qualité.

Enfin, Le Mans Métropole souhaite apporter son soutien au développement de l'agriculture urbaine et périurbaine en accompagnant à la formation et à la production.



Modes de gestion et nombre de repas journaliers dans les restaurants scolaires de Le Mans Métropole		
Nom commune	Repas / jour	Mode de gestion
Aigné	160	Municipale
Allonnes	950	Municipale
Arnage	330	Municipale
Champagné	320	Prestataire
Chaufour notre dame	155	Associative
Coulaines	520	Municipale
Fay	85	Municipale
La Chapelle-St-Aubin	200	Municipale
La Milesse	200	Municipale
Le Mans	8000	Municipale
Mulsanne	325	Municipale
Pruillé le chétif	140	Municipale
Rouillon	200	Municipale
Ruaudin	240	Municipale
Sargé-lès-le-Mans	280	Prestataire
St Georges du bois	195	Municipale
St Saturnin	240	Municipale
Trangé	120	Prestataire
Yvré l'Évêque	270	Municipale

Actuellement seize communes sont adhérentes à la Charte Qualité Proximité du Pays du Mans (en vert dans le tableau), charte qui met en valeur les bonnes pratiques des professionnels engagés dans une démarche en faveur des circuits courts de proximité.

Par ailleurs, six AMAP sont également installées sur le territoire, sur les communes du Mans, de Rouillon et d'Aigné. D'autres producteurs de fruits et légumes, de pain/confitures/miel, viande, fromages et produits laitiers, et de boissons sont présents sur onze des communes de l'agglomération.

La commune du Mans compte 14 marchés, répartis dans les différents quartiers de la ville. Douze autres marchés sont présents sur le reste de la communauté urbaine.

Le Mans Métropole souhaite également accompagner concrètement la filière agricole via la création du **Pôle d'Excellence en Agriculture Métropolitaine** sur le territoire. Une maraichère Bio a d'ores et déjà été installée et sa production sera à destination de la RHD. Dans un second temps, le territoire souhaite travailler sur de nouvelles pratiques innovantes en matière d'agroécologie, d'agronomie, de machinisme agricole, de pénibilité du travail... Il s'agira de créer un lieu d'expérimentations pour ensuite proposer des innovations, mais également de former les jeunes agriculteurs et leurs prescripteurs.

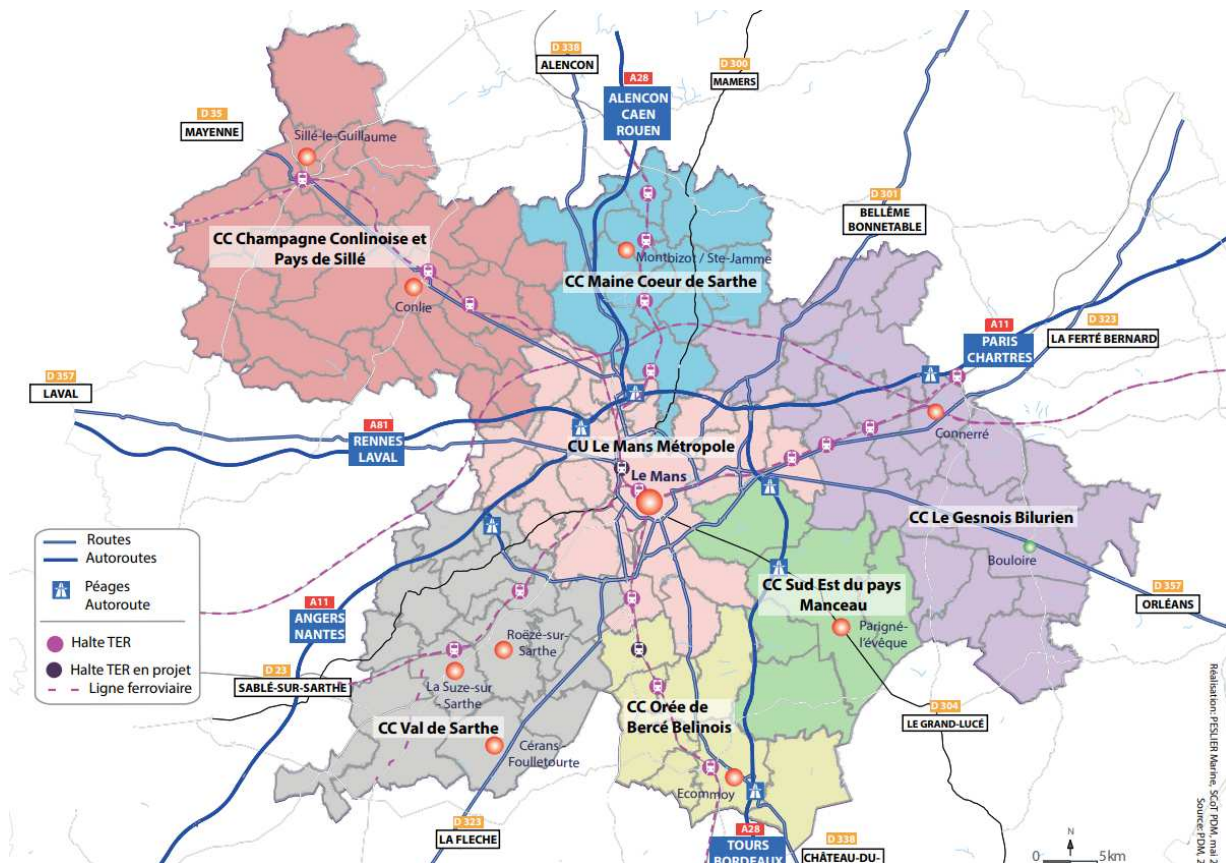
Le Pôle d'Excellence et d'Innovation en Agriculture Métropolitaine porté par Le Mans Métropole, localisé sur la commune de Rouillon, et animé par le Pays du Mans, a vocation à :

- Accompagner le développement des circuits alimentaires de proximité au sein de la Restauration Hors Domicile, via notamment le développement et la commercialisation de la production du " Potager de la Futaie " à Rouillon dont l'enjeu premier est de pouvoir répondre au mieux à la demande locale en matière de légumes bio de la part de la restauration collective et notamment les plus importantes (cuisine centrale du Mans, restaurants scolaires des communes de la Métropole, établissements de santé...) ;
- Travailler la structuration d'un Écosystème local (production, regroupement de producteurs, logistique, prestation de services en particulier projet de conserverie) ;
- Développer la mission " Recherche - Innovation - Formation " autour du maraichage et plus largement de pratiques culturelles (agroécologie, permaculture, agroforesterie...), ainsi que sur l'innovation et le test de nouveaux engins ou machines agricoles, et ce, sur le site de Rouillon et plus largement sur le territoire du Pays du Mans (agriculture métropolitaine).

Le pôle d'excellence et d'innovation en agriculture métropolitaine est animé par un comité de suivi composé de Le Mans Métropole (porteur du projet), la Mairie de Rouillon (propriétaire des terres et des bâtiments agricoles), l'Agro Campus de la Germinière (référent formations et partenaire technique), le Pays du Mans (coordinateur du projet via convention avec Le Mans Métropole).

Le pôle d'excellence et d'innovation en agriculture métropolitaine a un périmètre d'action qui ne se limite pas au seul site de Rouillon (La Futaie), ni à Le Mans Métropole, selon les actions il sera élargi au territoire du Pays du Mans (compétent en matière de SCoT et de PCAET).

Accès aux transports



Sur le territoire de Le Mans Métropole, le parc automobile électrique, hydrogène ou hybride rechargeable représente 0,46 % (0,35 % en Sarthe). Dans la communauté urbaine, 45 % des actifs occupés travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence et 27,4 % des ménages possèdent deux voitures ou plus sur ce territoire. Les actifs se déplacent en automobile pour 67,2 % (79 % en Sarthe). Ils sont 3,8 % à utiliser le vélo et 16,3 % empruntent les transports en commun.

Le territoire, avec 78 859 actifs occupés pour 111 122 emplois, attire davantage d'actifs qu'il en émet. Sur les 78 859 actifs occupés, 65% travaillent dans leur propre secteur de résidence, dont 44 702 dans la même commune, 20% changent de secteur pour aller travailler, les 15% restants travaillent à l'extérieur du territoire (Paris, Changé, La Ferté Bernard majoritairement). 43 703 actifs entrent sur le territoire pour travailler ; ils viennent majoritairement des communes de Changé, Parigné-l'Évêque et La Bazoge.

En prenant en compte les flux entre les secteurs, le Centre est le principal pôle d'attraction et d'émission des flux. Parmi les actifs entrants, près de 80% se dirigent sur le secteur Centre. Ainsi, dans l'analyse des flux pendulaires d'actifs, on constate l'importance des déplacements intracommunaux de courte distance, et la concentration des flux en particulier sur Le Mans.

Concernant les flux scolaires, 94% habitent et étudient sur le territoire ; 84% étudient dans leur propre secteur de résidence, 10% changent de secteur pour étudier, et 6% étudient à l'extérieur du territoire. Par ailleurs, 16 380 scolaires entrent sur le territoire pour étudier. Au total, parmi les 62 000 flux scolaires internes et entrants, 80% ont pour destination Le Mans. Les grandes tendances observées pour les actifs se retrouvent pour les scolaires.

17 % des déplacements des actifs réalisés en TC

Commune	Part modale (%)
Le Mans	20,1 %
La Chapelle-Saint-Aubin	7,4 %
Sargé-le-Mans	7,8 %
La Flèche	4,9 %
Alençon	1,1 %
Chaufour-Notre-Dame	2,8 %
Trangé	2,4 %
Fay	1,3 %
Praillet-le-Châtel	4,4 %
Saint-Georges-du-Bois	3,6 %
Passolungh	10,7 %
Alençon	16,3 %
Arçay	7,3 %
Reauville	6,4 %
Mulacres	9,3 %
Yvertois	6,7 %
Champagné	6,9 %
Coudray	17,5 %

Part modale des TC dans les déplacements des actifs :

- < 5 %
- 5 - 9,9 %
- 10 - 14,9 %
- 15 - 19,9 %
- > 20 %

0 2 Kilomètres

s cas. Cependant, alors même que la distance est courte, 44 %

re Coulaines et Allonnes, concentrent l'essentiel des fonctions
on de cette taille : fonctions administratives, commerciales,
culturelles...

Les principaux pôles du secteur Manceau situés sur un fuseau nord-sud

La carte illustre la répartition géographique des établissements scolaires (rouges), des pôles d'emploi (verts), des pôles de santé (bleus clairs) et des pôles mixtes (bleus foncés). Des axes routiers (N101, N102) et ferroviaires sont également représentés. Des zones d'activités (ZI Nord, ZI Sud) et des zones d'habitat sont délimitées. Des légendes en bas à gauche expliquent la symbolique des couleurs et des formes.

Légende :

- Pôle d'emploi (vert)
- Etablissements scolaires (rouge)
- Santé (bleu clair)
- Pôle mixte (bleu foncé)

Par son positionnement en tant que **nœud autoroutier régional**, le réseau routier est marqué par une armature autoroutière forte composée de 3 autoroutes connectées à l'agglomération par 5 échangeurs.

Ainsi le **réseau routier de départementales** suit une configuration globale orientée vers une logique radioconcentrique composée d'un double anneau de rocade où se connectent les pénétrantes.

D'une manière générale, le trafic autoroutier a connu une hausse de 2 à 3 % entre 2014 et 2015. On compte environ 41 900 véh./jour sur le tronçon le plus chargé sur l'A11 entre les 2 branches de l'A28. Sur l'A28 sud, le trafic s'établit entre 11 700 et 15 400 véh./jour et sur l'A81 à 21 400 véh./jour. L'échangeur n°7 de Le Mans Nord est le plus important accès autoroutier de l'agglomération avec 10 943 entrées/sorties dont 11,5 % de Poids Lourds.

La D338, porte Nord du Mans, est l'axe d'accès au Mans le plus chargé avec 52 200 véh./jour. Il reçoit le trafic en provenance du plus gros échangeur autoroutier et de la route d'Alençon. Des charges importantes sont aussi enregistrées sur la D23 à Allonnes (33 700 véh./jour) et sur la D338 Avenue Durand (30 800 véh./jour). La croissance du trafic entre 2014 et 2015 est très différenciée selon les axes : +0,8 % sur les routes de Changé et de Mulsanne, +1,8 % sur la route de Sargé-lès-Le Mans à +5,8 % sur la D357 (route de Laval).

Dans le centre du Mans, les charges les plus fortes sont enregistrées sur les quais de la Sarthe (de 13 858 à 26 410 véh./jour), l'Avenue Jean Jaurès (16 842 véh./jour) et l'Avenue Bollée (de 12 871 à 20 412 véh./jour). Le secteur Voltaire / Sieyès est fortement marqué par la circulation automobile. En additionnant les trafics sur ces 2 rues, c'est près de 17 500 véh./jour sur ce secteur.

L'étoile ferroviaire du Mans comporte 5 branches qui constituent un atout solide pour le territoire. Le Mans est donc un nœud ferroviaire majeur à l'échelle régionale et nationale : il est notamment l'aboutissement de la branche ouest de la Ligne à Grande Vitesse Atlantique.

Le Mans Métropole compte au total **3 gares ferroviaires** en service (Le Mans, Arnage, Champagné) et une quatrième est en cours de création : en effet, l'étude des dessertes ferroviaires de l'agglomération du Mans a, en 2012, mis en évidence l'opportunité de créer une nouvelle halte, implantée au nord de la gare du Mans, secteur hôpital-université, sur la section commune des lignes Le Mans - Laval - Rennes et Le Mans - Alençon - Caen. Cette nouvelle halte, située à proximité de l'hôpital, de l'université, et de l'arrêt de tramway "hôpital", sera mise en service en 2023/2024.

L'offre routière interurbaine de transports collectifs (Aleop Car) maille l'ensemble du département, organisé en étoile autour du Mans. Ce sont au total 13 des 16 lignes régulières du réseau Aleop qui desservent la métropole mancelle.

Le réseau urbain de la SETRAM comprend :

- **2 lignes de tramway T1 et T2** reliant les principaux pôles générateurs de l'agglomération et desservant les communes de Coullaines et du Mans
- **Une ligne BHNS Tempo T3** qui relie Allonnes au Mans
- 27 lignes régulières
- 29 lignes à vocation scolaire



Ces lignes principales sont complétées par un service de transport à la demande, un service Flexo Soirées et un service de transport à la demande pour les PMR.

Au total, ce sont **17 lieux d'intermodalité** qui sont recensés sur l'agglomération mancelle : 3 gares (Le Mans, Arnage, Champagné), 5 parkings relais, 3 aires de covoiturage et 6 aires informelles.

Si la voiture occupe à l'heure actuelle une place prépondérante, l'aménagement des cheminements doux permet d'accorder une plus grande place aux piétons et cyclistes. A l'image de la requalification des pénétrantes du Mans (Avenue Durand, Avenue Rhin et Danube, Avenue Rubillard) ou des requalifications de voirie dans les communes périphériques, les aménagements récents accordent une place de plus en plus croissante aux modes actifs.

Les déplacements courts sont nombreux sur le territoire, ainsi plus de 80 000 déplacements font moins de 5 kilomètres. La ville du Mans regroupe la majorité de ces déplacements courts avec à elle seule 71 490 déplacements internes à la commune.

Le linéaire total est de **171 km d'aménagements cyclables sur Le Mans Métropole**, dont l'un des aménagements majeurs du territoire est le « **Boulevard Nature** », boucle de 72 km reliant les pôles touristiques, naturels et culturels des différentes communes de Le Mans Métropole, dédiée aux circulations douces non motorisées (45 km réalisés à ce jour).

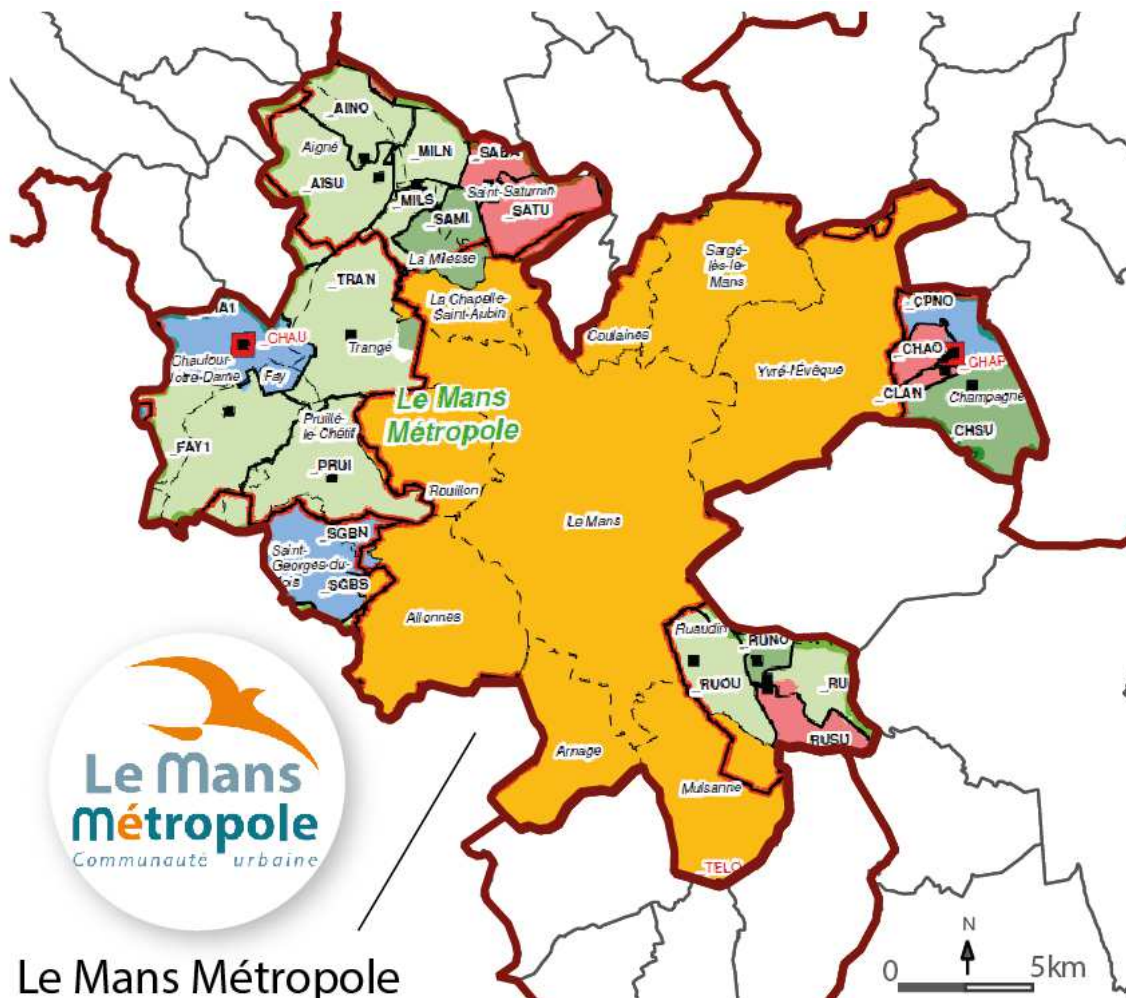
Sur Le Mans Métropole, 1 131 supports vélos sont disponibles soit 3 005 emplacements vélos (soit 1,5 places pour 100 habitants).

Un service de location de vélos classiques et à assistance électrique est également proposé par la SETRAM ; aujourd'hui plus de 500 abonnés bénéficient de ce service et 300 sont inscrits sur liste d'attente. Outre la location de vélos, la SETRAM propose la location d'un emplacement de stationnement vélo sécurisé à la gare du Mans.

En matière de management de la mobilité, la démarche Co-mobiles 72 a permis d'accompagner vingt employeurs sur l'agglomération mancelle depuis 2011 (démarche créée à l'initiative de la CCI Le Mans-Sarthe en lien avec les Syndicats mixtes du pays du Mans et du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe). La SETRAM propose également un accompagnement personnalisé et des services spécifiques de mobilité aux employeurs volontaires de l'agglomération afin d'encourager l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle dans le cadre des déplacements liés à l'activité professionnelle.

Accès au numérique

Dans les communes bénéficiant d'un investissement privé réalisé par Orange, le taux de foyers raccordables, c'est-à-dire pouvant souscrire à un abonnement à la fibre est réparti mi-2019 comme suit : Coulaines : 90% / Le Mans : 85% / Mulsanne : 85% / Yvré-l'Évêque : 72% / Sargé-lès-le-Mans : 65% / Arnage : 60% / Allonnes : 45% / Rouillon et La Chapelle-Saint-Aubin : lancement récent du déploiement.



Déploiement par les opérateurs privés Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII)

 Engagement AMII 2011 par l'opérateur ORANGE

Déploiement par Sarthe Numérique Point de Mutualisation (PM)

-  PM ouverts commercialement
-  PM à ouvrir sous 3 mois
-  PM en travaux
-  PM en études



Sources : CD72, SN, IGN@GEOFLA

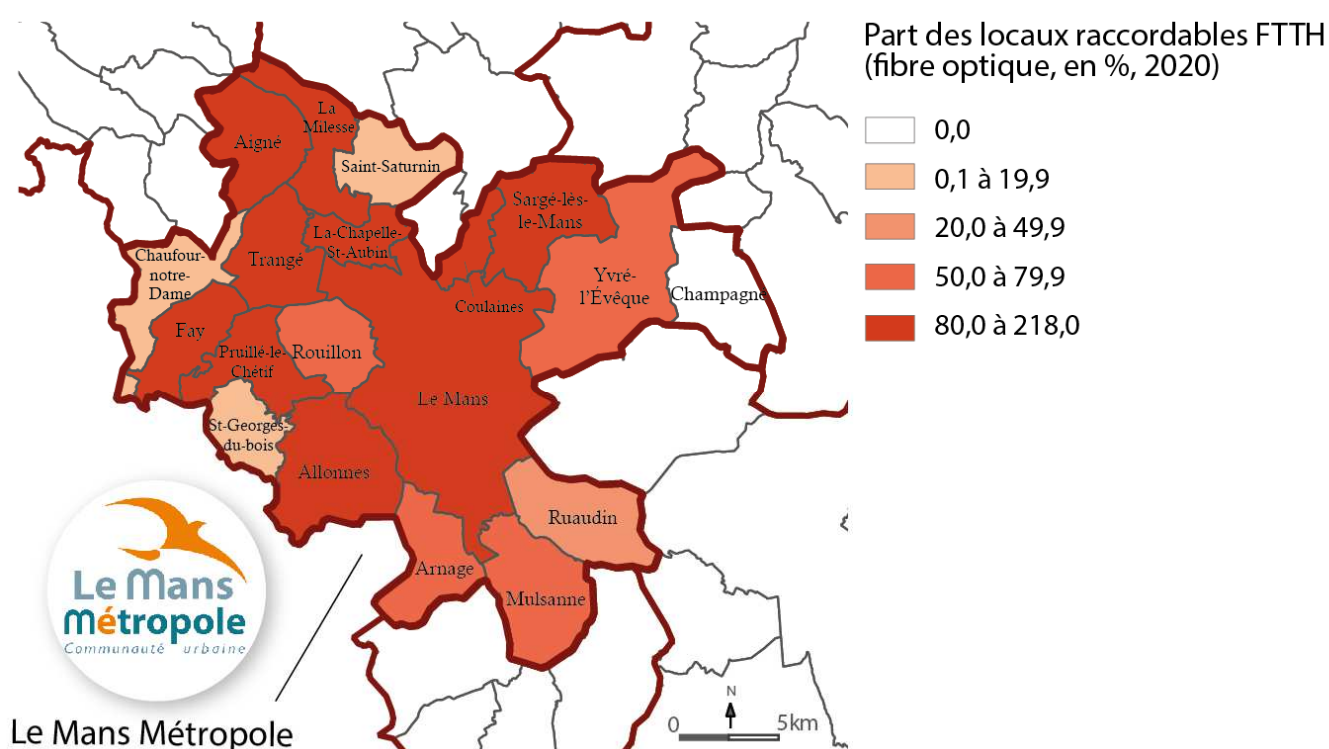


28/05/2021

L'opérateur Orange poursuit la construction de son réseau par capillarité. Son objectif était que 92% des habitations soient raccordables fin 2020. Les 8% de prises à construire restant, plus compliquées et plus coûteuses, se feront à la demande des particuliers.

Dans les communes d'investissement public via Sarthe Numérique, les 60 000 prises du premier plan d'investissement sont en phase finale de construction. Le lancement de la commercialisation des prises d'Aigné et de La Milesse a commencé à la rentrée 2019. Les derniers chantiers étaient en cours en 2019 sur Ruaudin et Champagné.

Au 31 décembre 2018, 3 885 clients étaient raccordés au réseau fibre optique de Sarthe Numérique. 62 points de mutualisation étaient commercialement ouverts, ce qui correspond à 20 774 prises ouvertes commercialement. L'objectif fixé par Sarthe Numérique est d'atteindre une complétude du FTTH à l'horizon 2022.



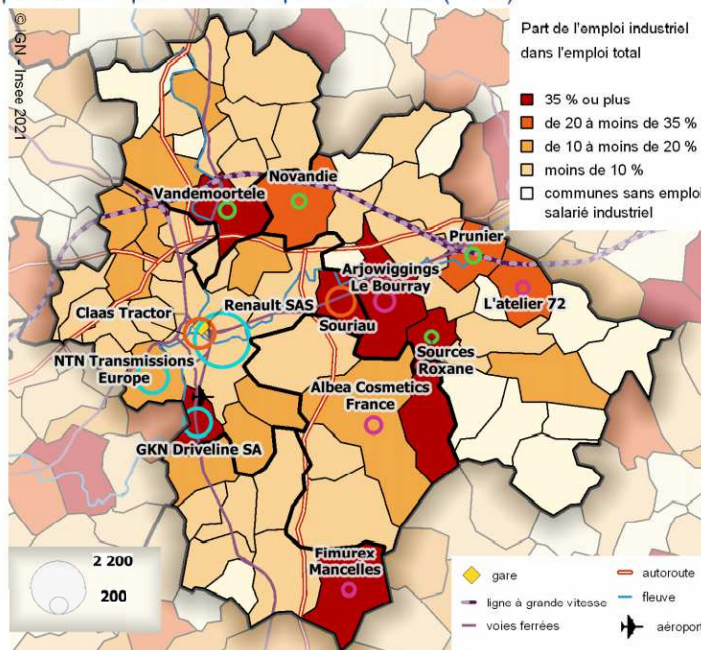
Situation de l'emploi et de l'économie

A l'échelle du Pôle métropolitain Le Mans Sarthe, l'économie du territoire se singularise plus particulièrement par l'industrie automobile, l'industrie agroalimentaire, la fabrication de machines et d'équipements industriels, la fabrication d'équipements électriques ainsi que les activités tertiaires et d'assurances.

Ces spécificités tiennent à la présence d'entreprises industrielles et d'établissements tertiaires emblématiques depuis de nombreuses années sur ce territoire.



Localisation des plus gros établissements industriels employeurs
part de l'emploi industriel par commune (en %)



Le territoire de Le Mans Métropole fait partie du **dispositif Territoire d'Industrie** du Pôle métropolitain. L'initiative "Territoires d'industrie" s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Le territoire communautaire participe à la mise en œuvre d'actions dans le cadre de la **démarche d'EIT** (formation groupée, collecte mutualisée de déchets, travail avec les entreprises de l'ESS pour le développement de nouvelles filières).

Sur le territoire de Le Mans Métropole, la démarche a été initiée par le Pays du Mans, Le Mans Développement, la CCI, le CEAS et a pris appui sur le club d'entreprises des Hunaudières pour mobiliser les entreprises.

Les résultats de la démarche ont amené à :

- 38 entreprises rencontrées par la CCI
 - Entretiens en duo CCI/CEAS pour les entreprises de l'ESS
- 4 synergies de mutualisation priorisées :
 - Achats groupés d'énergie
 - Gestion des déchets
 - Mutualisation des vérifications périodiques
 - Mutualisation de services d'entretien d'espaces verts
- 2 synergies déployées :
 - Gestion des déchets : 1 collecte mutualisée de DEEE (1,5t)
 - Achat groupé d'énergie : mise en place gratuite d'une plateforme pour les entreprises du club et rétrocession d'une partie des commissions du prestataire au club

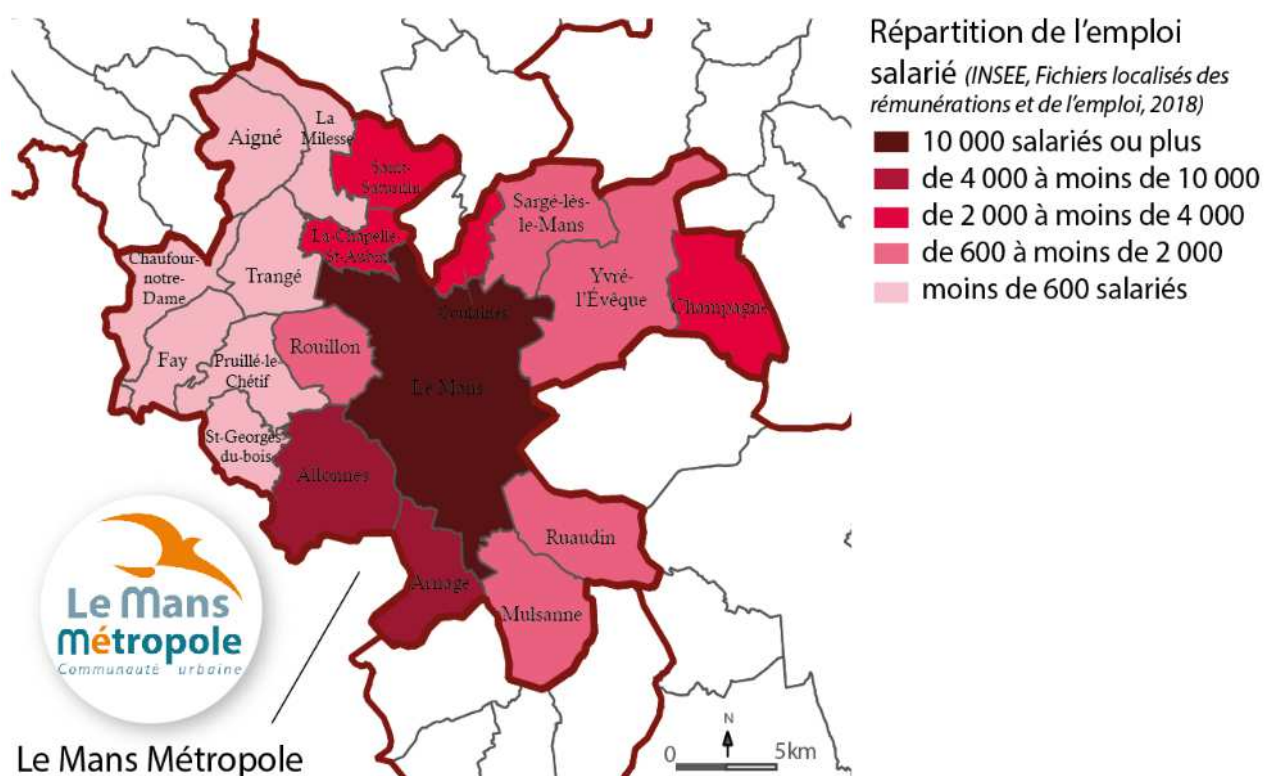


En 2016, Le Mans Métropole compte **10 031 entreprises** sur son territoire, soit 42% des entreprises sarthoises. En 2017, l'agglomération compte **98 271 emplois** (hors MSA, entreprises individuelles et libéraux) sur son territoire.

Le nombre d'emplois a diminué de 4,7% entre 2006 et 2015, notamment liée à la tendance à la baisse du nombre d'emplois sur la ville centre Le Mans (-7,7%).

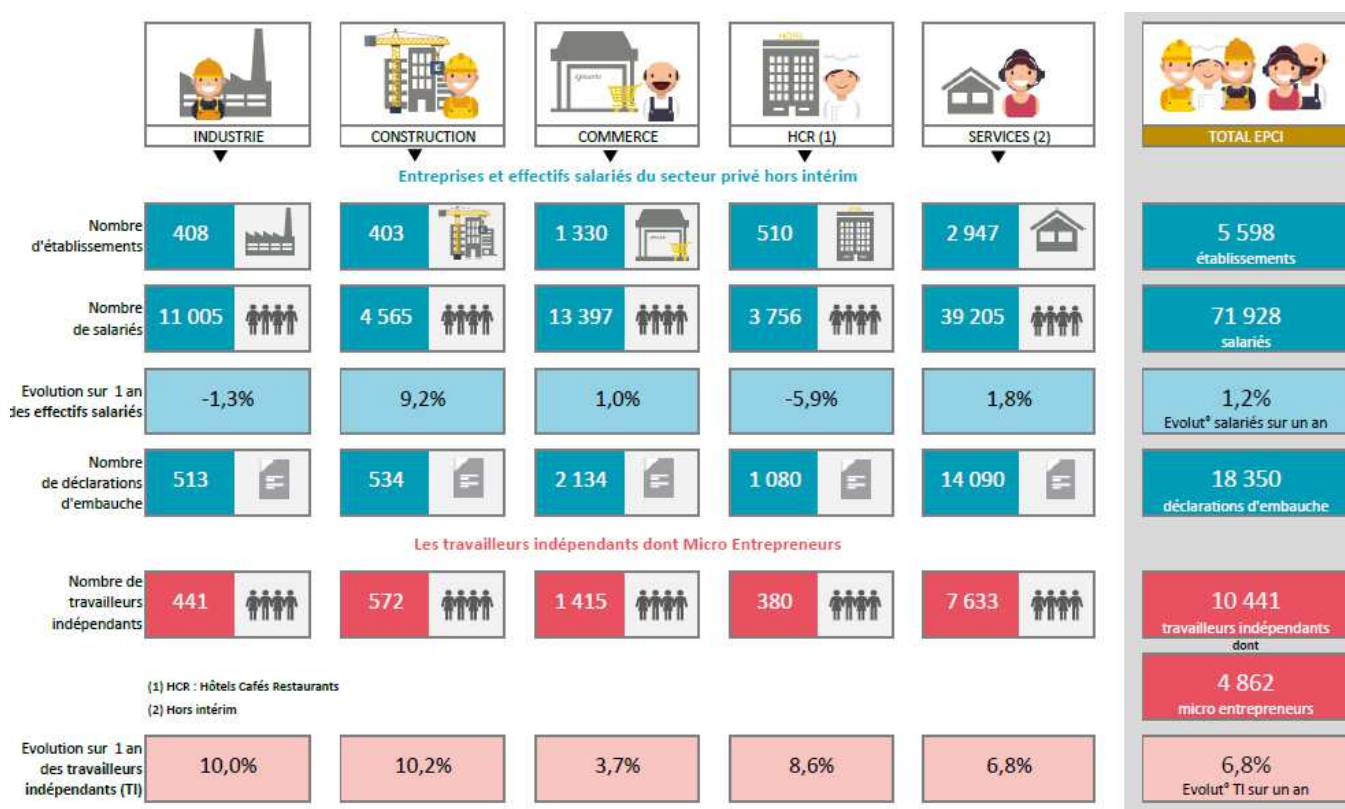
Les communes accueillant le plus d'emplois et d'entreprises sont celles où se situent les zones d'activités principales, qui portent les filières historiques de l'économie mancelle (automobile, agroalimentaire...). Sur la communauté urbaine, la répartition des emplois entre les différents secteurs est la suivante :

- 0,5 % dans l'agriculture, contre 2,6% au plan national ;
- 5,3 % dans la construction, contre 6,4 % au plan national ;
- 11,7 % dans l'industrie, contre 12,1% au plan national ;
- 82,5 % dans le tertiaire, surreprésentée par rapport à la moyenne nationale (78,9%).



La communauté urbaine connaît un taux de création d'entreprises légèrement plus faible que le taux moyen national : 15,5 % en 2019 contre 16,3 % sur le plan national. Une majorité de salariés appartiennent à une micro-entreprise (58 % d'entre eux travaillent dans une structure n'ayant aucun salarié) ou dans une TPE/PME (31,3 % dans une structure ayant entre 1 et 9 salariés).

Les chiffres clés par secteurs d'activité au 1^{er} trimestre 2021 (source URSSAF) :



Le **nombre d'entreprises créées** en 2019 sur le territoire de Le Mans Métropole s'élève à 1 722, dont vous trouverez ci-dessous la répartition par commune :

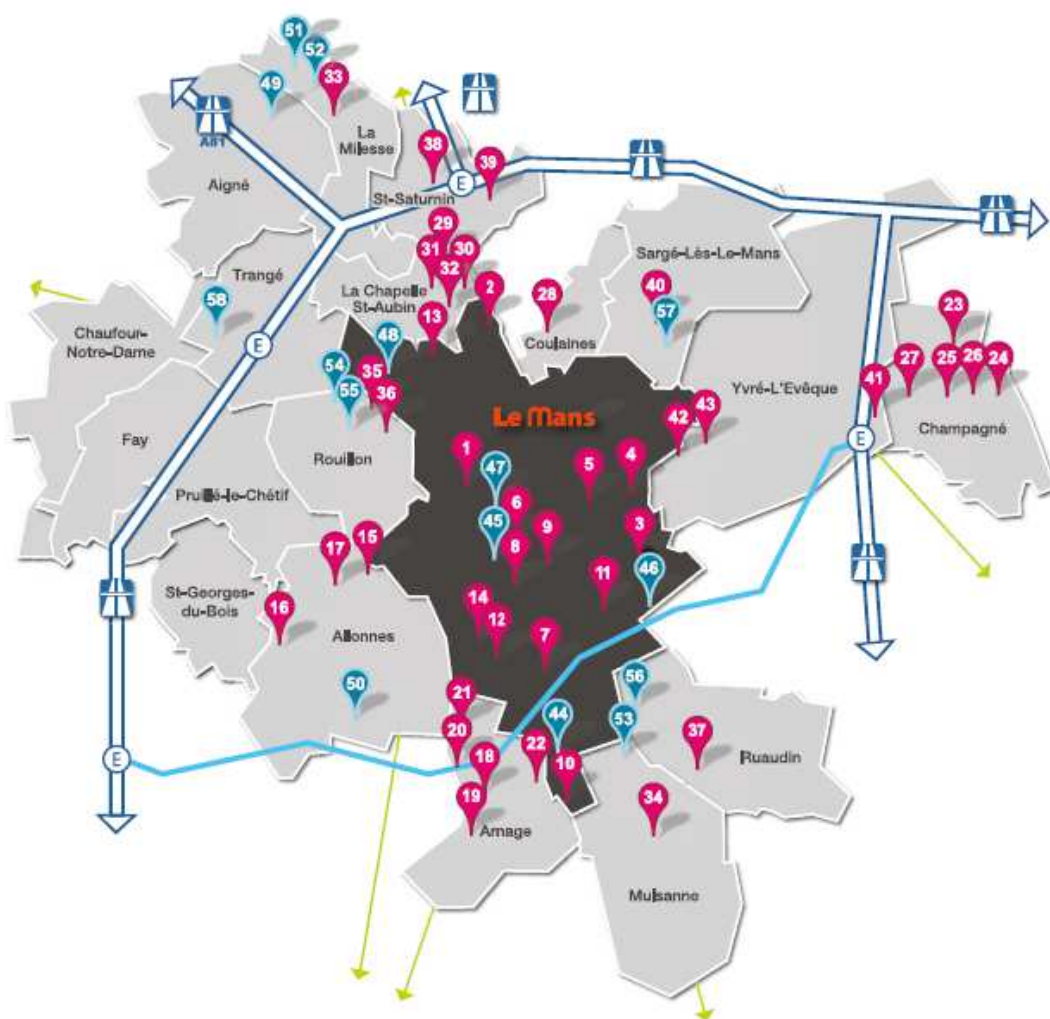
Nombre d'entreprises créées	
Aigné	17
Allonnes	48
Arnage	39
Champagné	20
Chaufour-Notre-Dame	5
Coulaines	38
Fay	6
La Chapelle-Saint-Aubin	18
La Milesse	11
Le Mans	1 342
Mulsanne	21
Pruillé-le-Chétif	7
Rouillon	21
Ruaudin	27
Saint-Georges-du-Bois	9
Saint-Saturnin	22
Sargé-lès-le-Mans	31
Trangé	11
Yvré-l'Évêque	29
TOTAL	1 722

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés qui y résident.

Sur le territoire de Le Mans Métropole, il s'élève à 143 emplois pour 100 actifs occupés en 2017.

Indice de concentration de l'emploi (emploi pour 100 actifs occupés) en 2017	
Aigné	29,4
Allonnes	186,1
Arnage	175,5
Champagné	200,9
Chaufour-Notre-Dame	18,8
Coulaines	90,1
Fay	12,6
La Chapelle-Saint-Aubin	253,7
La Milesse	45,9
Le Mans	158
Mulsanne	71,6
Pruillé-le-Chétif	44,8
Rouillon	61,5
Raudin	93,7
Saint-Georges-du-Bois	21,3
Saint-Saturnin	144,4
Sargé-lès-le-Mans	63,1
Trangé	89,2
Yvré-l'Évêque	46,1
TOTAL	143

Le Mans Métropole comptabilise **58 Zones d'Activités** sur son territoire, dont la majorité sont situées sur Le Mans, puis Champagné. Parmi elles, 15 zones disposent encore de fonciers disponible (en bleu sur la carte).



L'accès à l'emploi des publics en difficulté

Pour rappel, les indicateurs du chômage sur le territoire sont à un niveau légèrement moins favorable dans la communauté urbaine par rapport à la moyenne nationale.

- Taux de chômage : 17 % en 2017 (contre 13,9 % au plan national)
- Taux de chômage des femmes : 18 % (contre 14,6 % au plan national)
- Taux de chômage des hommes : 16,1 % (contre 13,2 % au plan national)
- Taux de chômage des jeunes : 30,9 % (contre 28,5 % au plan national)
- Taux de chômage des seniors : 10,5 % (contre 11,2 % au plan national)

Les politiques publiques en faveur de l'accès à l'emploi se déclinent localement via trois leviers :

- Attirer ou fixer les jeunes actifs dans les territoires par des aides aux recrutements pour les entreprises
- Accompagner les entreprises du territoire dans leurs recrutements et leur gestion des ressources humaines, par un repérage des demandeurs d'emploi en situation d'employabilité et un accompagnement des recrutements
- Accompagner vers l'emploi les publics locaux qui en sont le plus éloignés (personnes faiblement qualifiées, chômeurs de longue durée, bénéficiaires de minimas sociaux, migrants statutaires, publics QPV)

Les jeunes sans emploi ni formation sont légèrement surreprésentés dans la communauté urbaine : 18,4 % des 15- 24 ans ne sont ni en formation ni en emploi, contre 16,8 % en moyenne sur le plan national. Pour pallier ce phénomène, il est à noter que les deux Missions Locales du département (Le Mans et Sarthe Nord) ont été retenues dans le cadre de l'appel à projet « repérage des invisibles » lancé en 2019, permettant ainsi le lancement de nombreuses actions qui pourront atteindre leur plein déploiement en 2021. La prescription et la communication autour des Parcours Emplois Compétences par les acteurs du service public d'emploi participeront de cette même ambition.

Le Mans Métropole a pour volonté de favoriser l'insertion professionnelle des personnes confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion, et en particulier d'accompagner les personnes les plus fragiles et les plus vulnérables, comme les jeunes, les seniors, les familles monoparentales.

Recentrée sur les 2 axes de travail définis par la Convention annuelle d'objectifs "participation à l'anticipation des mutations économiques et contribuer au développement de l'emploi local", la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) Le Mans Métropole – Pays du Mans propose les actions suivantes :

- Les clauses sociales : chantiers de réhabilitation ou de construction peuvent permettre d'intégrer des personnes en recherche d'emploi. Les clauses sociales inscrites dans les marchés publics réservent des emplois à des publics cibles
- La création d'activité : Projet de « La Fabrique à entreprendre » qui s'adresse à toute personne ayant le souhait de créer une entreprise
- L'information et la communication sur l'emploi et l'insertion

La Maison de l'Emploi et de la Formation a accompagné 432 personnes vers l'emploi et la formation qualifiante en 2018, dans le cadre d'une Convention avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. La Mission Locale a été en contact avec 6 876 jeunes de 16 à 25 ans sur l'année 2018, dont 1 500 habitants des quartiers prioritaires de la Ville qui ont été accompagnés par les 70 salariés de la Mission Locale. Parmi le public accueilli, 70% sont d'un niveau inférieur ou égal à un CAP.

En ce qui concerne l'accès à l'emploi des jeunes, 3 510 situations d'emplois ont été réalisées pour 1 382 au cours de l'année 2018 : 511 jeunes sont entrés en formation, 226 sont entrés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

La Mission Insertion – Plie est une offre à destination des plus en difficultés. La programmation du Plie a permis entre autres de proposer en 2018 un emploi en CDI à 360 personnes, un accompagnement individualisé à 826 personnes, un accompagnement spécifique à 104 personnes sous-main de justice.

Innovation, recherche et enseignement supérieur

13 195 étudiants sont actuellement recensés dans les **établissements d'enseignement supérieur** dont **9 184 étudiants sur le site de l'Université du Mans**. Parmi les autres établissements d'enseignement supérieur, on peut citer l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), l'école supérieure des géomètres et topographes (ESGT), ainsi que les étudiants dans les différentes classes préparatoires et sections de techniciens supérieurs des lycées de l'agglomération mancelle, les étudiants dans les centres de formation consulaires, les étudiants dans les instituts de formation en soins infirmiers ou encore dans les écoles des métiers d'art (ESBA et ITEM).



La réflexion sur l'intensification des relations entre l'Université du Mans et le secteur économique a été lancée depuis plusieurs années. Elle se traduit notamment par la création d'instituts de recherche, formation et innovation. Si l'acoustique mancelle exerce un leadership européen et rayonne au niveau mondial, elle n'est pas l'unique atout de « **Le Mans Université** ». Globalement son activité scientifique par chercheur est supérieure à celles de nombreuses autres universités françaises. Cette intensité explique la proportion importante de laboratoires rattachés au CNRS.

Catégories	Effectif des établissements d'enseignement supérieur (étudiants inscrits)		Taux de croissance des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur au cours des 10 dernières années (%)	
	CU Le Mans	Métropole France	CU Le Mans	Métropole France
Total des formations d'enseignement supérieur	13 195	2 612 434	16,1	20,3
Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés	1 401	239 543	5,3	8,5
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	518	83 299	27,6	10,6
Grands établissements MENESR	0	104 508	N/A	228,1
Universités	9 184	1 481 758	17,4	11,9
Universités de technologie (UT)	0	10 110	N/A	27,5
Etablissements d'enseignement universitaire privés	0	35 501	N/A	59,7
ESPE	594	66 012	N/A	N/A
Écoles normales supérieures (ENS)	0	6 186	N/A	68,1
Instituts nationaux polytechniques (INP)	0	3 751	N/A	- 44,0
Autres formations d'ingénieurs	438	106 724	- 17,4	38,5
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	87	146 773	- 13,0	62,4
Écoles juridiques et administratives	0	8 480	N/A	5,3
Écoles paramédicales et sociales	669	125 562	12,6	- 1,8
Écoles supérieures art et culture	185	90 002	59,5	56,0
Autres écoles de spécialités diverses	119	59 602	- 74,1	- 46,0

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2017 + Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2007-2017

Dans le domaine de l'innovation et de la recherche, le territoire de Le Mans Métropole se caractérise par **8 pôles d'excellence** sur lesquels s'appuient les politiques publiques de développement économique

Pôle Tertiaire internationale et assurances

- **1 000 EMPLOIS INGÉNIEURS** Quartier gare TGV
- **PLUS DE 9 000 EMPLOIS TERTIAIRES** sur les 3 zones d'activités dédiées au tertiaire (Novaxis Gare TGV / Université / Technoparc)
- **LE MANS UNIVERSITÉ**
 - DUT, licences, licences professionnelles, masters, doctorats (gestion, management, ressources humaines, droit, banque, assurance, finance, commerce, commerce international,...)
 - 1 laboratoire de droit, 1 laboratoire d'économie
 - Institut du Risque et de l'Assurance (Recherche-Formation-Innovation)
- **ÉCOLES DE COMMERCE**
- **AFOREM** École de Commerce et de Management complètera à la rentrée 2020 l'offre mancelle en formation supérieure

Pôle numérique et électronique

- **LE MANS UNIVERSITÉ** : DUT, licences, licences professionnelles, masters, titres d'ingénieur (Ensim), doctorats
 - Laboratoire d'informatique
 - Institut d'Informatique Claude Chappe (Recherche-Formation-Innovation)
 - Pôle Ressources Numériques et d'innovation pédagogique
 - Offre de formation continue riche et variée pour les entreprises du secteur
- **DES FORMATIONS et RENCONTRES** : Le Village By CA Le Mans La Ruche / House of Code, formation de niveau II labellisée Grande Ecole du Numérique / Ekod, nouvelle école des métiers du digital avec le CNAM et le CESI

Pôle industries culturelles et créatives

- **20 MILLIONS DE CONSOMMATEURS** dans un rayon de 200 km
- **13 000 ENTREPRISES – 40 000 SALARIÉS**
- **ÉCOLES D'INGÉNIEURS**
 - ENSIM : vibration / acoustique / capteur
 - ISMANS : mécanique / matériaux / industriel
 - CESI : sécurité / risques industriels
 - IN&MA: Production & projets industriels
- **BTS ÉLECTROMÉCANIQUE**
- **AFPI** (Association pour la formation du personnel de l'industrie)
- **UIMM - UIMS**
- **LE MANS UNIVERSITÉ** : DUT Chimie / Mesures Physiques / Génie Mécanique et Productive, Titres d'ingénieur (Ensim), doctorats matériaux, mécanique, Vibrations, Acoustique et informatique
 - 1 laboratoire d'acoustique et vibrations (en partenariat avec le CNRS), 1 laboratoire matériaux fonctionnels (en partenariat avec le CNRS), 1 laboratoire d'informatique
 - Ecole Universitaire de Recherche en acoustique
 - Institut Matériaux, Molécules du Mans (Recherche-Formation-Innovation)
 - Atelier-école contrôles non destructifs (ECND Academy)

Pôle énergies et énergies renouvelables

- **EOLIEN** : le GRETA du Maine offre la 1^{ère} et une des meilleures formations de France en maintenance on/offshore certifiée BZEE et GWO.
- **FILIERE BOIS** : BTS Gestion de la forêt

Pôle logistique

- **RECRUTEZ FACILEMENT**
 - Près de 6 500 salariés en transport et logistique sur le territoire
- **BÉNÉFICIEZ D'UNE MAIN D'ŒUVRE QUALIFIÉE**
 - Des formations : CAP – BAC Pro – Licence Pro Achat Logistique
- **ACCOMPAGNEZ VOTRE HAUSSE D'ACTIVITÉ**
 - Avec l'intérim et les groupements d'employeurs
- **LE MANS UNIVERSITÉ** : DUT, licences, licences professionnelles, masters, doctorats dans le secteur ou en connexion avec le secteur
 - 1 laboratoire de recherche sur l'aménagement du territoire et les nouvelles mobilités

Pôle agroalimentaire

- **20 MILLIONS DE CONSOMMATEURS** dans un rayon de 200 km
- **1^{ER} EMPLOYEUR INDUSTRIEL RÉGIONAL**
- **2 SECTEURS PRÉPONDERANTS** : le lait - la viande
- **20% DES EFFECTIFS RÉGIONAUX** de l'agroalimentaire sont sur notre territoire
- **9 700 EMPLOIS** en Sarthe dont 1 062 emplois sur Le Mans Métropole
- **65 ÉTABLISSEMENTS** représentent 22% de l'emploi industriel du territoire
- **LYCÉE AGRICOLE** : La Germinière (Rouillon), pilier du pôle d'excellence dédié à l'agriculture péri-urbaine
- **BTS MÉTIERS DE BOUCHE** : Hélène Boucher et Sainte Catherine
- **FORMATIONS** : Centre de Formation d'Apprentis (CFA)
- **LE MANS UNIVERSITÉ** : - DUT, licences, licences professionnelles, masters, doctorats en agroalimentaire et en connexion avec le secteur
 - 1 laboratoire matériaux et molécules (en partenariat avec le CNRS), 1 laboratoire mer, molécules, santé

Pôle médical et biomédical

- 7 500 EMPLOIS EN SANTÉ
- 1 PÔLE DE FORMATION SANTÉ : 1^{ère} année de médecine à Le Mans Université en partenariat avec l'Université d'Angers, 3 IFSI, 2 IFAS, des BTS sanitaire et social et préparation en pharmacie et un pôle sport et santé (STAPS Activités Physique Adaptées santé / Éducation et Motricité / Management Sportif et DU thérapeute du sport).

Pôle d'excellence acoustique

- LE MANS UNIVERSITÉ : DUT, licences, licences professionnelles, masters, titres d'ingénieurs (Ensim), doctorats
- ITEM : Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique
- ESAD : L'école Supérieure d'Art et de Design propose un Master « Design Sonore »
- INSTITUT ACOUSTIQUE GRADUATE SCHOOL : porté par Le Mans Université et le CNRS est de devenir un centre international de référence pour la recherche et la formation dans le domaine de l'acoustique

Par ailleurs, Le Mans Métropole est un **territoire d'innovation** reconnu par des labels (French Tech, French Impact).

Parmi les trois universités des Pays de la Loire, Le Mans Université est celle qui compte le plus grand taux de chercheurs d'un laboratoire classé A et A+, gage de l'intensité et de la qualité de la recherche sur le territoire. Hors secteur santé, ce sont 630 chercheurs qui exercent dans 17 laboratoires.

Aujourd'hui, l'offre recherche-formation valorise sur le territoire des potentiels d'innovation dans de nombreux domaines, parmi lesquels notamment l'acoustique, l'informatique, la mécanique, la santé et la médecine.

Le développement de nouvelles ingénieries médicales se concrétise au Mans par une relation étroite entre les structures médicales et les laboratoires universitaires. La recherche médicale mancelle porte sur deux grands domaines : l'invention de nouveaux dispositifs médicaux et l'étude et la fabrication de molécules à visées thérapeutiques.

Célèbre pour son circuit automobile, Le Mans réunit sur un même site le circuit des 24 Heures, le circuit Bugatti, le nouveau circuit de karting Le Mans International, le musée automobile de la Sarthe, mais aussi le MMArena, la salle Antarès, l'hippodrome, le vélodrome, le complexe sportif de la Pincenardière, le centre équestre de l'Etrier Sarthois et le golf de Mulsanne. En dehors des nombreux équipements qu'il accueille, ce pôle d'excellence sportive est aussi un quartier d'affaires où sont implantées, dans le Technoparc des 24H, des entreprises actives en matière d'innovation automobile.

Tourisme - patrimoine

Le territoire est fort de sites emblématiques et récréatifs qui concourent à son attractivité auprès des acteurs économiques et des touristes, tel que la muraille romaine, candidate sur la liste nationale des sites pour l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, la Cathédrale Saint-Julien, l'Arche de la Nature...

La ville du Mans comprend plusieurs éléments de patrimoine faisant l'objet d'une protection :

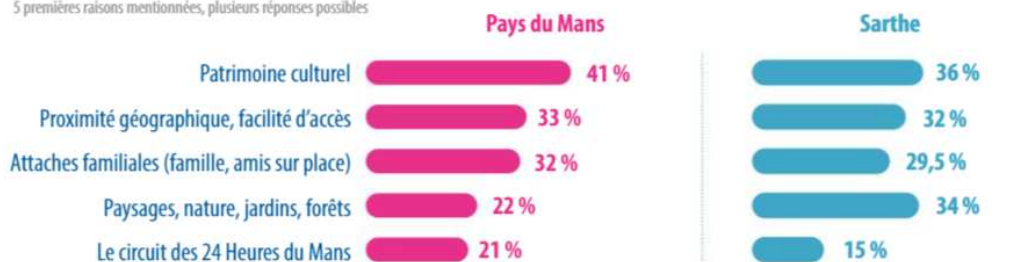
- Le secteur sauvegardé de la Cité Plantagenêt,
- 26 monuments et édifices classés « Monuments Historiques »,
- 62 monuments et édifices inscrits,
- 1 site classé,
- 3 sites inscrits.

La « Cité Plantagenêt » au Mans présente un patrimoine d'une qualité et d'une homogénéité remarquables. Ce patrimoine d'exception (Cathédrale, muraille romaine, maisons aux pans de bois en couleurs et hôtels Renaissance) est mis en scène tous les soirs d'été à travers la « Nuit des Chimères » (environ 200 000 spectateurs chaque année), confirmant ainsi les valeurs de la ville ancienne comme site de spectacles et de tournage de films.

La Ville d'Allonnes présente également un riche patrimoine archéologique. Par ailleurs, l'Abbaye royale de l'Epau située sur la commune d'Yvré l'Evêque constitue l'un des plus beaux exemples de l'architecture cistercienne en France.

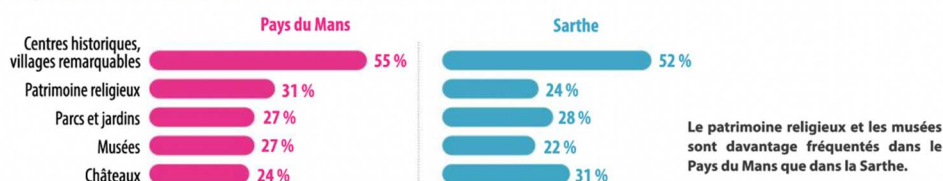
Pourquoi les touristes choisissent le Pays du Mans ?

5 premières raisons mentionnées, plusieurs réponses possibles



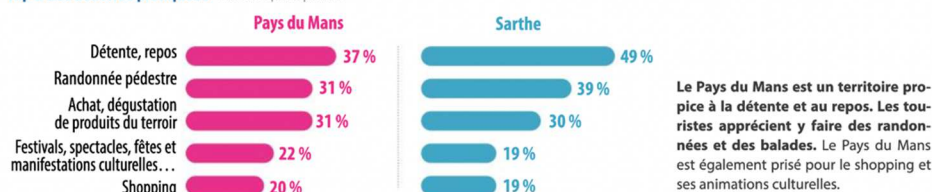
Les visites et découvertes

Top 5 des visites et découvertes réalisées Plusieurs réponses possibles



Les activités

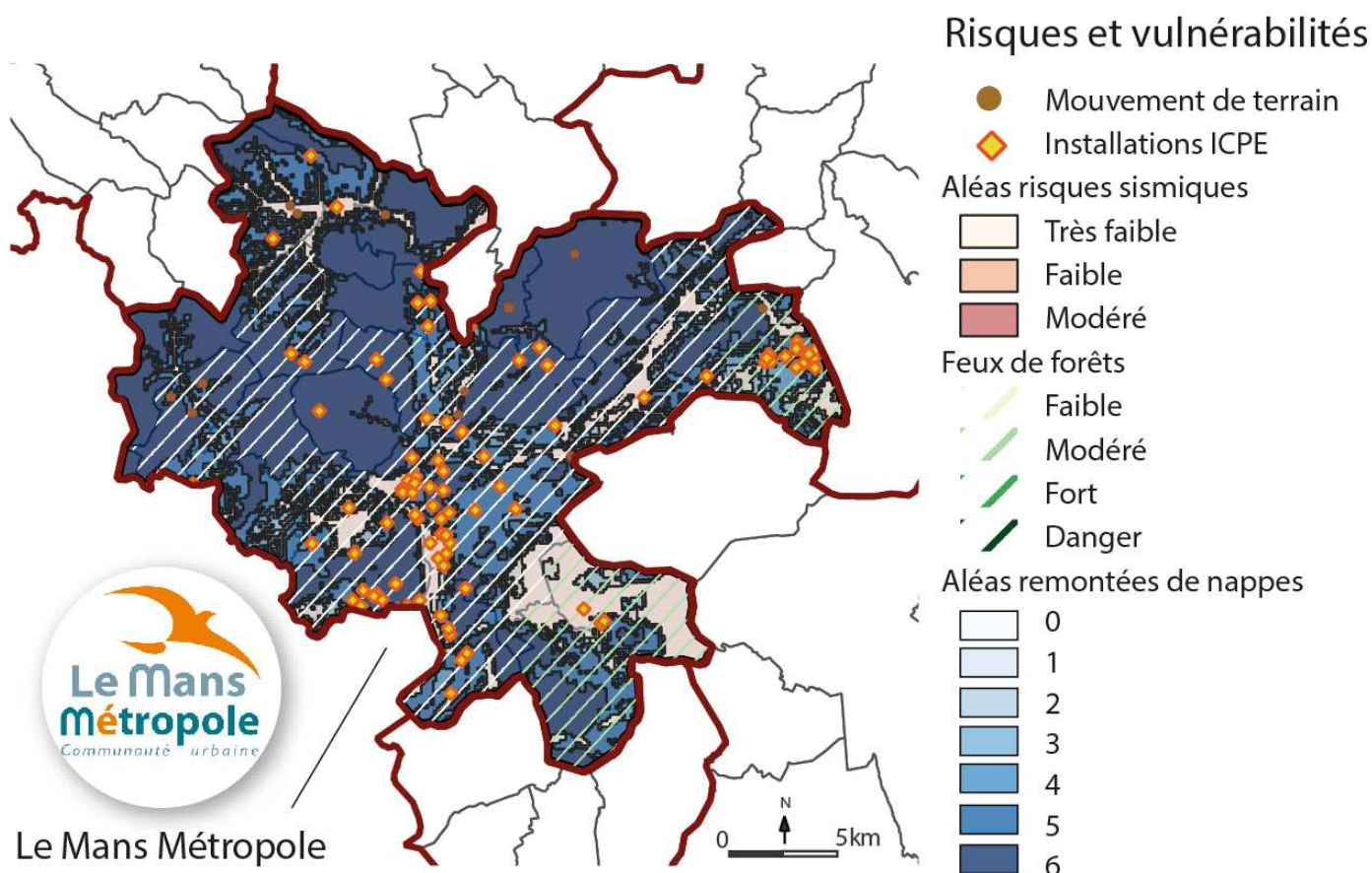
Top 5 des activités pratiquées Plusieurs réponses possibles



Vulnérabilités et risques majeurs

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Sarthe recense 11 communes du territoire concernées par le risque inondation. Le Mans Métropole est couvert par 3 PPR Inondation de l'Huisne, de la Sarthe Amont et de l'agglomération mancelle et par les AZI du Roule-Crottes, de la Sarthe Amont et de la Sarthe Aval.

Les communes du Mans, d'Allonnes, d'Arnage et de Coulaines ont été désignées comme Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI).



Catégories de risques	CU Le Mans Métropole
Risque industriel	3/19 communes
Transport de marchandises dangereuses	19/19 communes
Phénomènes météorologiques	19/19 communes
Inondation	11/19 communes
Feux de forêt	3/19 communes
Mouvement de terrain	5/19 communes
Séisme faible	19/19 communes

Profil air - énergie - GES

En matière de données Air-Énergie-GES, l'association Air Pays de la Loire délivre les chiffres actualisés (compatible au format PCAET) pour le compte des collectivités.

Le développement durable implique une maîtrise de la consommation d'énergie, notamment dans les secteurs les plus consommateurs, alors même que la population et donc ses besoins vont probablement continuer à augmenter dans les années à venir.

La Communauté Urbaine de Le Mans Métropole, compte-tenu de ses caractéristiques démographiques et économiques, est le territoire qui consomme le plus d'énergie et émet le plus de polluants et de GES à l'échelle du Pays du Mans. Toutefois, en comparant la consommation et les émissions de GES par habitant, les habitants de la Communauté Urbaine n'ont pas l'empreinte la plus importante.

Consommation énergétique

		<i>Consommations d'énergie finale en GWh/an</i>						
		Autres énergies renouvelables (EnR)	Bois- énergie (EnR)	Chaleur issue de réseau	Electricité	Gaz Naturel	Produits pétroliers	Total général
2008	TOTAL	84	55	147	1 268	1 351	1 832	4 738
	Agriculture				3	4	16	22
	Industrie hors branche énergie		0.2		353	219	142	714
	Résidentiel		53	109	370	780	109	1 421
	Tertiaire		2	38	518	334	77	969
	Transport routier	84			0.01	15	1 470	1 569
	Autres transports				25		18	44
2012	TOTAL	85	60	136	1 360	1 450	1 674	4 765
	Agriculture				3	4	14	21
	Industrie hors branche énergie		1		375	241	61	677
	Résidentiel		57	89	410	857	102	1 514
	Tertiaire		3	47	555	335	73	1 013
	Transport routier	85			0.1	14	1 408	1 507
	Autres transports				18		15	33
2018	TOTAL	106	56	232	1 340	1 244	1 620	4 598
	Agriculture				5	7	16	28
	Industrie hors branche énergie		1		412	220	89	722
	Résidentiel		53	126	385	806	85	1 454
	Tertiaire		2	106	516	195	50	869
	Transport routier	106			1	17	1 362	1 486
	Autres transports				22		18	39

En matière de consommation d'énergie, Le Mans Métropole a vu ses consommations énergétiques et ses émissions de Gaz à Effet de Serre diminuer entre 2008 et 2018.

Les deux secteurs d'activités particulièrement importants en termes de consommation et d'émissions sont le secteur routier et résidentiel. Les consommations et émissions de GES du secteur routier sont principalement liées aux activités liées au réseau autoroutier et routier (étoile mancelle). Le secteur résidentiel a tendance à connaître une stagnation de sa consommation énergétique.

Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et stockage carbone

		Emissions de GES (teqCO2/an)		
		Origine énergétique	Origine non- énergétique	Total émissions GES
2008	TOTAL	907 794	112 071	1 019 865
	Agriculture	5 387	31 621	37 008
	Branche énergie		2 740	2 740
	Déchets		14 423	14 423
	Industrie hors branche énergie	97 479	20 287	117 766
	Résidentiel	253 780	15 277	269 057
	Tertiaire	146 686	18 511	165 197
	Transport routier	398 894	9 148	408 043
	Autres transports	5 568	65	5 632
2012	TOTAL	881 611	101 508	983 118
	Agriculture	4 886	29 756	34 642
	Branche énergie		3 068	3 068
	Déchets		14 921	14 921
	Industrie hors branche énergie	79 535	17 109	96 644
	Résidentiel	260 839	12 653	273 493
	Tertiaire	149 810	13 740	163 551
	Transport routier	382 068	10 156	392 224
	Autres transports	4 472	104	4 576
2018	TOTAL	788 913	101 008	889 920
	Agriculture	6 009	29 197	35 206
	Branche énergie		2 614	2 614
	Déchets		15 105	15 105
	Industrie hors branche énergie	80 360	19 300	99 660
	Résidentiel	227 475	15 636	243 112
	Tertiaire	99 176	7 654	106 830
	Transport routier	370 687	11 242	381 929
	Autres transports	5 206	258	5 464
2008	TOTAL	166 418	2 912 797	405 220
	Agriculture	2 270	46 594	13 202
	Branche énergie	25 574	216 968	1 616
	Industrie hors branche énergie	94 077	276 960	87 349
	Déchets	699	8 814	1 146
	Résidentiel	18 107	166 845	94 549
	Tertiaire	11 239	99 022	2 174
	Transport routier	13 335	2 053 908	119 827
	Autres transports	1 115	43 685	25 373
2018	TOTAL	57 258	1 712 616	297 728
	Agriculture	131	19 556	9 790
	Branche énergie	10 798	78 988	789
	Industrie hors branche énergie	20 832	144 521	58 127
	Déchets	309	2 571	267
	Résidentiel	14 418	119 549	80 277
	Tertiaire	6 907	59 819	1 336
	Transport routier	2 550	1 259 097	82 629
	Autres transports	1 314	28 516	28 991

Les émissions de GES non énergétiques sont principalement liées au secteur agricole. Ce même secteur est le principal émetteur d'Ammoniac.

Par ailleurs, les émissions du secteur tertiaire sont en nette baisse comparées aux émissions des autres secteurs importants (résidentiel, routier et industriel).

Émissions de polluants atmosphériques

		Emissions de polluants atmosphériques					
		SO2 (kg/an)	NOx (kg/an)	PM10 (kg/an)	PM2.5 (kg/an)	NH3 (kg/an)	COVNM (kg/an)
2008	TOTAL	166 418	2 912 797	405 220	280 006	358 185	1 714 004
	Agriculture	2 270	46 594	49 802	13 202	321 409	10 601
	Branche énergie	25 574	216 968	1 616	1 370	987	51 758
	Industrie hors branche énergie	94 077	276 960	87 349	39 051	6 058	1 005 787
	Déchets	699	8 814	1 146	944	2 919	
	Résidentiel	18 107	166 845	94 549	92 597	1	229 313
	Tertiaire	11 239	99 022	2 174	1 976	313	55 372
	Transport routier	13 335	2 053 908	143 211	119 827	26 495	356 439
	Autres transports	1 115	43 685	25 373	11 039	4	4 734
2018	TOTAL	57 258	1 712 616	297 728	190 109	363 132	1 091 496
	Agriculture	131	19 556	45 312	9 790	309 844	4 107
	Branche énergie	10 798	78 988	789	732	10 039	33 584
	Industrie hors branche énergie	20 832	144 521	58 127	27 684	14 564	720 437
	Déchets	309	2 571	267	263	16 098	48
	Résidentiel	14 418	119 549	80 277	78 619	1	192 860
	Tertiaire	6 907	59 819	1 336	1 192	353	29 605
	Transport routier	2 550	1 259 097	82 629	59 401	12 232	107 018
	Autres transports	1 314	28 516	28 991	12 428	2	9 838

Production d'énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables et notamment de l'éolien terrestre, de la méthanisation, de l'hydrogène et du solaire, permet de viser l'autonomie énergétique des territoires, et en favorisant le portage citoyen des projets, d'augmenter les retombées économiques pour le territoire.

Le Mans Métropole a vu sa production d'énergies renouvelables augmenter entre 2008 et 2018 et principalement via l'augmentation des pompes à chaleur, du solaire photovoltaïque et de l'augmentation de la valorisation de la chaleur (UVED).

		Production d'énergie en GWh/an										
Territoire	Energie renouvelable	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CU Le Mans Métropole												
	Energie primaire (hors agrocarburants)	276	295	329	271	285	300	283	311	333	333	338
	Chaleur Pompes à Chaleur	41	53	68	42	53	62	56	65	77	84	92
	Chaleur Solaire thermique	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3
	Combustibl Bois-énergie	55	57	68	48	60	67	53	56	62	59	56
	Combustibl Valorisation énergétique	179	183	189	177	167	165	168	175	179	175	173
	Electricité Hydraulique								4.8E-03	0.02	0.03	0.04
	Electricité Solaire photovoltaïque	0.1	0.4	1	2	3	3	4	11	12	13	13
	Energie secondaire (hors agrocarburants)	78	76	84	69	78	81	95	102	107	103	109
	Chaleur Bois-énergie	28	30	35	25	31	35	28	29	32	30	29
	Chaleur Valorisation énergétique	14	13	15	11	13	13	39	42	42	41	59
	Electricité Valorisation énergétique	36	33	34	33	34	34	29	30	33	31	21

À la suite de la réalisation du PCAET du Pays du Mans, une étude de potentiel énergétique renouvelable a permis d'identifier les potentiels des filières énergétiques sur chaque EPCI.

L'énergie solaire photovoltaïque est une filière intéressante à développer sur le territoire compte-tenu des zones d'activités (et de parking) et résidentielles importantes sur certaines communes notamment Le Mans.

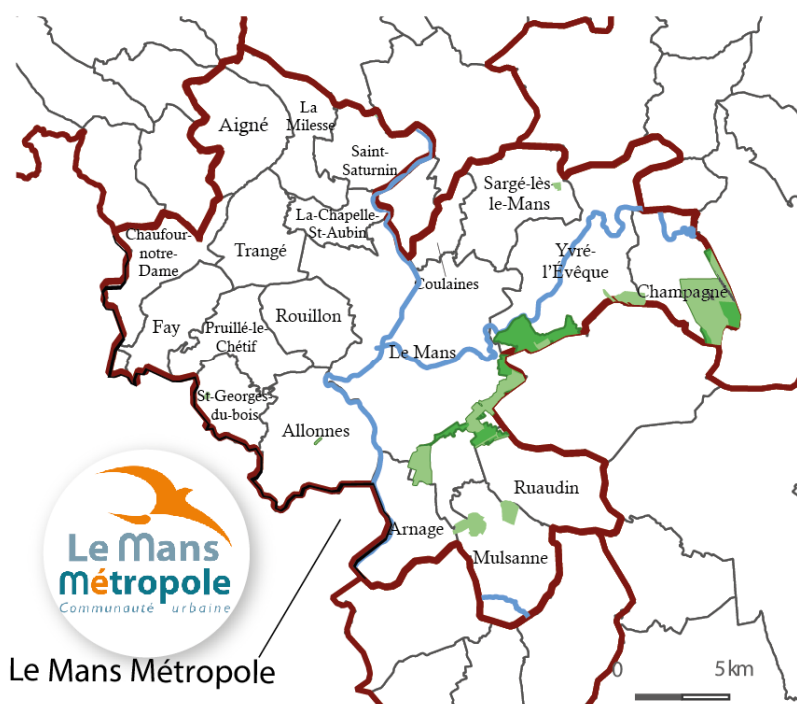
D'après l'étude EnR, Le Mans Métropole dispose des potentiels énergétiques suivants (qui restent à préciser au cas par cas et sous l'influence de modifications législatives). Il s'agit des potentiels inscrits comme objectif d'ici 2050 dans le PCAET.

Géothermie PAC aérothermie (pompe à chaleur)	1015.33
Bois énergie	42.00
EnR&R UVED	220.00
Photovoltaïque	519.00
Éolien	72.00
Biogaz	144.00
Solaire Thermique	80.00
Hydraulique	0.02

Biodiversité

Le territoire de Le Mans Métropole appartient à l'**unité paysagère** de « l'agglomération mancelle », qui, localisé à la confluence entre la Sarthe et l'Huisne, constitue l'articulation entre les différentes unités paysagères du Pays du Mans. La ville du Mans est dominée par son centre historique. Le cœur de l'agglomération mancelle présente des ruptures franches entre l'ancien et le moderne, avec une absence de transition entre les différents quartiers. Le Sud de l'agglomération se caractérise par son paysage industriel organisé autour d'un nœud ferroviaire et de nombreux équipements sportifs et culturels. Outre ses paysages urbains et industriels, l'agglomération est ceinturée par des espaces boisés au Sud-Est. Sur les autres ceintures, se côtoient des paysages péri-urbains et paysages ruraux au bâti rural traditionnel dispersé.

Le territoire est traversé par deux rivières structurantes que sont La Sarthe et l'Huisne. Par ailleurs le territoire dispose de plusieurs ZNIEFF (de type I et II), situées majoritairement au Sud-Est du Mans.



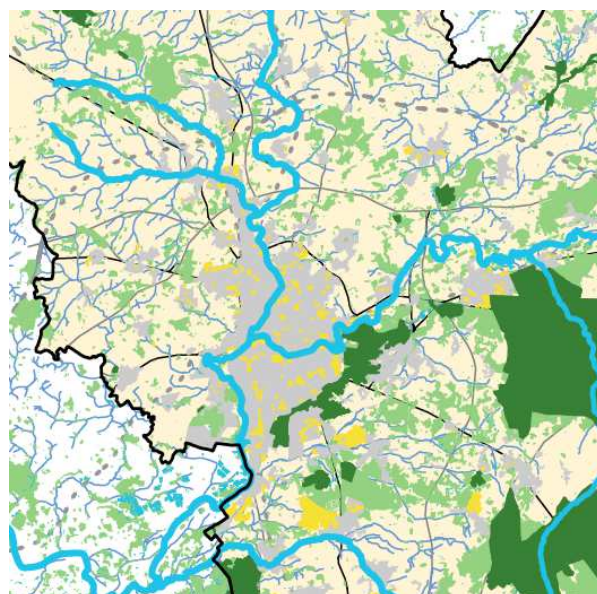
Zonages de protections et de connaissance du patrimoine naturel

- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2

Source : Data.gouv - INPN,
Réalisation : MP, Pays du Mans, 2021

Le territoire s'inscrit dans une **trame verte et bleue** plus globale, définie à l'échelle du SCoT du Pays du Mans, et en interaction avec les communautés de communes limitrophes du Gesnois Bilurien, de l'Orée de Bercé-Belinois, du Sud Est Manceau, et de Maine Cœur de Sarthe.

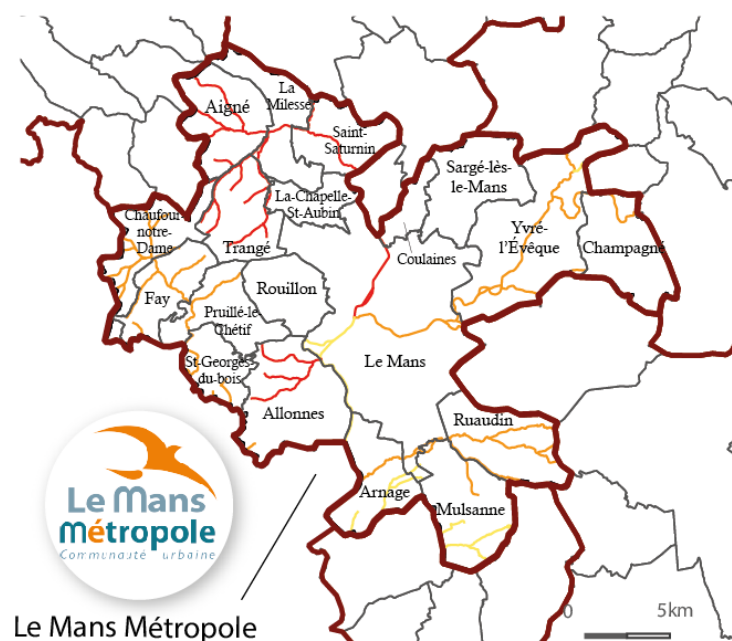
Quelques **zones humides** sont présentes au sein de la communauté urbaine. Il s'agit de milieux « ordinaires » de prairies humides, de fauche et de pâturage aux abords des cours d'eau ou de boisements humides, mais aussi quelques zones de marais, de landes humides et de tourbières, comme c'est le cas dans les vallées de la Sarthe et de l'Huisne, et le long du ruisseau du Roule-Crottes au Sud du territoire.



Qualité et gestion de la ressource en eau

Aucun des cours d'eau de la communauté urbaine est en bon état écologique en 2017. Les cours d'eau sont classés comme étant dans un état médiocre à mauvais. Le territoire est touché par la problématique pesticides. Un nouvel arrêté cadre sécheresse a été signé en juin 2020. Il existe un déficit hivernal et estival quantitatif avéré sur le bassin versant de la Vive-Parence.

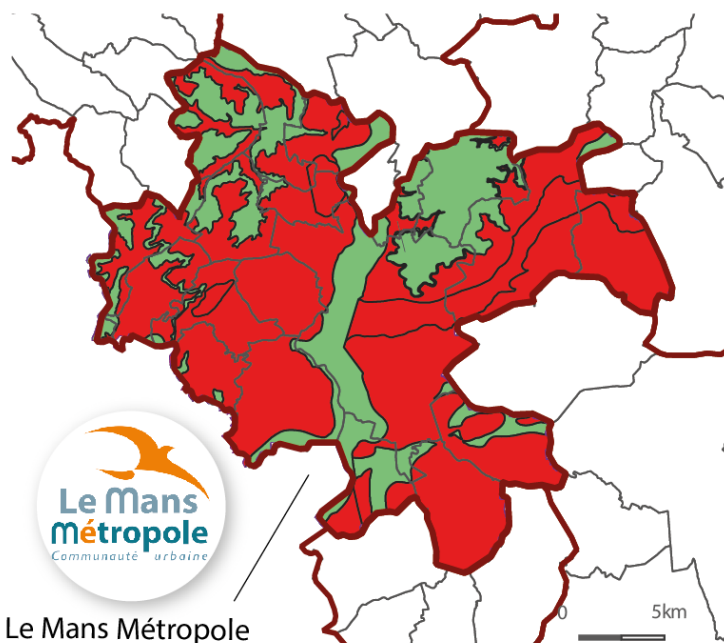
D'après le diagnostic de l'Agence de l'eau Loire Bretagne de 2019, l'état chimique des eaux souterraines est considéré en bon état sur la partie centrale du territoire. Le reste du territoire est majoritairement considéré en « mauvais » état, sensibles aux paramètres nitrates et pesticides



Le Mans Métropole

Etat écologique
des cours d'eau (AELB, 2017)

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



Le Mans Métropole

Etat chimique des
eaux souterraines (AELB, 2019)

- Mauvais état
- Bon état

Des campagnes de prélèvement et d'analyse qui ont été réalisées sur près de 6 100 points placent le territoire sarthois comme le département au plan régional avec le plus grand nombre de non-conformités (à fin 2020 environ 250 situations non encore résolues).

Depuis 2019, la mise à niveau des systèmes d'assainissement collectif du département est cadrée par une stratégie départementale validée par le préfet.

En Sarthe, 50,1 % des stations de traitement des eaux usées (soit 174 sur 347 stations) sont conformes aux normes européennes (en 2019) contre 77,2 % pour la région. Sur le territoire de Le Mans Métropole, cette part est de 50 % dont 7 stations qui présentent des non-conformités majeures. La Sarthe compte 9 captages prioritaires (aucun situé sur Le Mans Métropole) et, au total, plus de 150 captages utilisés pour la production d'eau potable et répartis dans tout le département, dont il convient de protéger la qualité vis-à-vis des pollutions ponctuelles et diffuses.

Commune	Capacité d'épuration (EH)	Méthode
Champagné	2666	AB
Chaufour-notre-Dame	1200	L
Fay	500	L
La Milesse - Aigné-Saint-Saturnin	8200	AB
Le Mans	365000	BIO
	28500	AB
Pruillé-le-Chétif	890	L
Ruaudin	7500	AB
Saint-Georges-du-Bois	4000	AB
Trangé	400	AB
	1070	L

Non conforme en équipement

**Conforme en équipement
mais non conforme en
performance**

**Conforme en équipement et
en performance**

**Pas d'informations, stations
non recensées sur le portail**

Méthode d'épuration (données AELB, 2019)

Aération (Boues activées)	AB
Lagunage	L
Filtre Planté	FP
Biologique (disques ou filtres)	BIO
Infiltration	INF
Lit bactérien	LB

En raison d'une certaine dispersion du bâti sur le territoire en dehors des zones agglomérées, l'assainissement individuel est présent sur toutes les communes. Selon les données de 2018, plus de 85% des installations contrôlées sont jugées conformes. Seulement 14% des installations d'assainissement non-collectif présentent un risque de pollution ou un risque pour la santé humaine.

L'eau potable distribuée sur Le Mans Métropole provient de 5 unités de production dont 3 sont propriétés de la collectivité et exploitées par le Service de l'Eau et de l'Assainissement de Le Mans Métropole. La communauté urbaine dispose de deux usines de production d'eau potable traitant les eaux souterraines du Cénomaniens :

- L'usine de production d'eau potable de Saint-Pavace
 - o Cette usine a traité en moyenne 1 865m³/j sur l'année 2018 soit 62% de sa capacité nominale
- L'usine de production d'eau potable de Sargé-lès-le-Mans
 - o Cette usine a traité en moyenne 1 237 m³/j sur l'année 2018, soit 41% de sa capacité nominale

L'alimentation en eau potable de la majorité des communes de Le Mans Métropole est assurée par l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Épau (UPEPE). Le territoire desservi est plus large que celui de la communauté urbaine, puisque cette usine alimente en totalité ou partiellement 40 communes. Cette unité traite les eaux superficielles de l'Huisne au débit maximal de 3 000m³/h et alimente environ 110 000 abonnés soit 200 000 habitants.

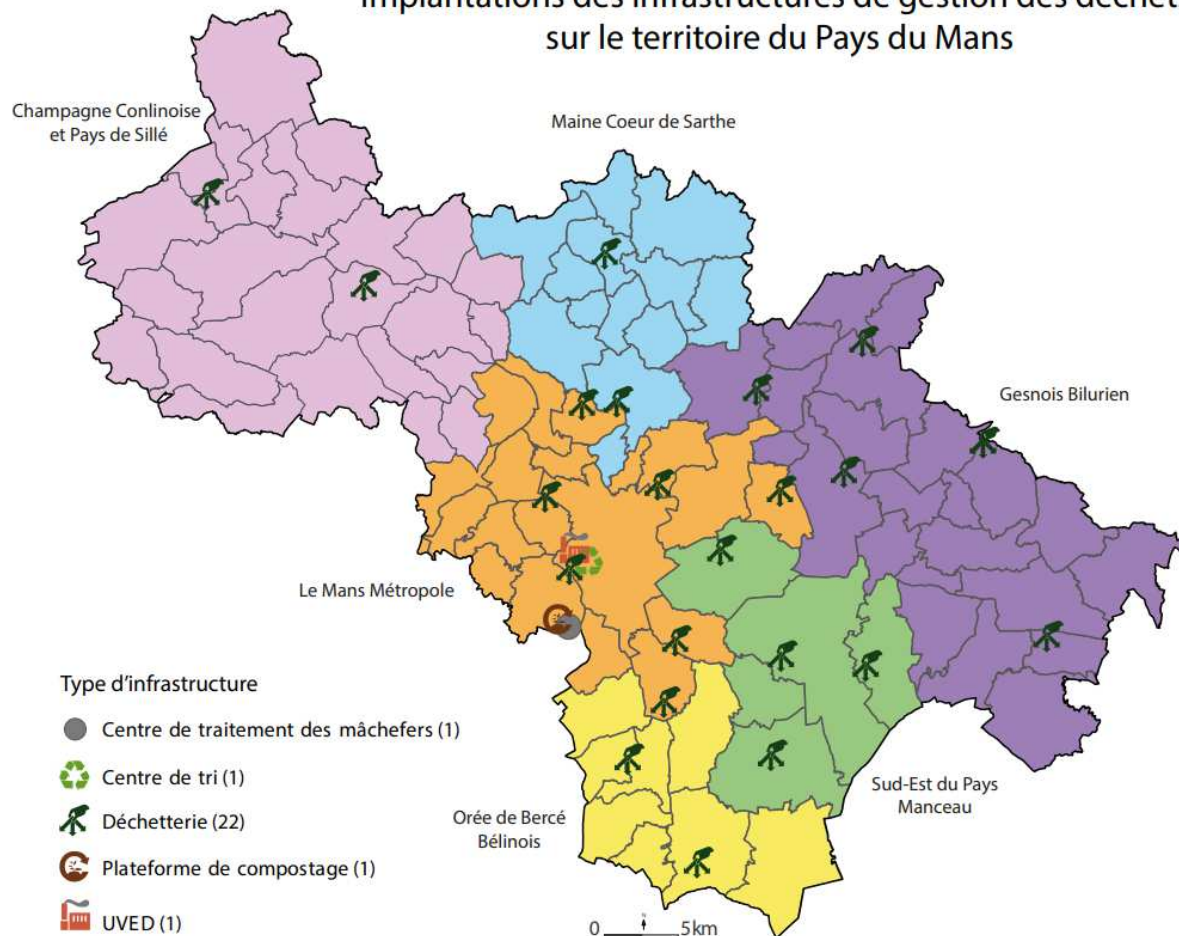
L'UPEPE assure 80% de l'alimentation en eau potable de l'agglomération, les 20% restants sont produits à partir de 4 unités de production traitant des eaux souterraines. L'UPEPE a traité en moyenne 35 748m³/j d'eau brute sur l'année 2018, soit 51% de sa capacité nominale.

La compétence Eau Potable est exercée par le Service de l'Eau et de l'Assainissement de Le Mans Métropole, en régie. Trois syndicats d'adduction en eau potable interviennent sur une partie de certaines communes ; le SIAP de la Région de Brains-Souligné pour Fay et Pruillé-le-Chétif, le syndicat de Savigné-l'Évêque pour Yvré-l'Évêque, et le syndicat de La Bazoge pour une partie de Saint-Saturnin.

Le rendement du réseau est de 86,5% sur Le Mans et de 83,3% sur les autres communes de Le Mans Métropole (données 2016).

La gestion des déchets

Implantations des infrastructures de gestion des déchets sur le territoire du Pays du Mans



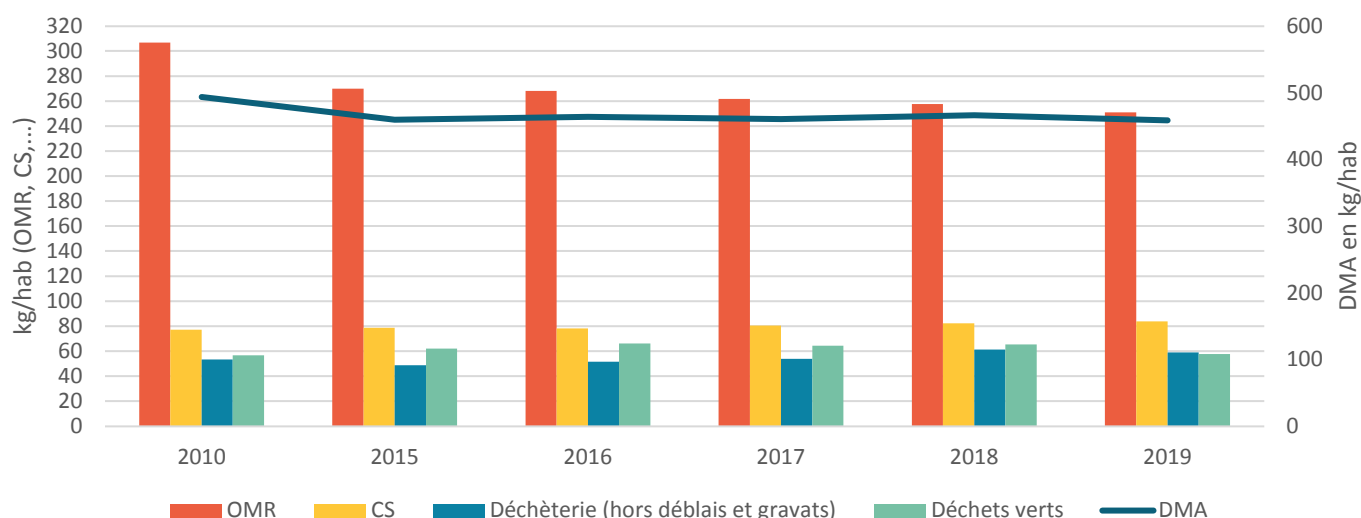
Le territoire du Pays du Mans dispose d'une Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (UVED) et d'un centre de tri basés à proximité l'un de l'autre, en zone industrielle sud du Mans. À 8 km de ces 2 infrastructures, le territoire dispose également d'une plateforme de compostage des déchets verts ainsi que d'un centre de traitement des mâchefers. Enfin, le territoire recense un réseau de 22 déchèteries intercommunales. Ces différentes infrastructures sont représentées sur la figure ci-dessus.

Sur le territoire de Le Mans Métropole, **94 088 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** ont été collectées en 2019, soit 459 kg par habitant (513 kg/an/hab en France en 2017).

Entre 2010 et 2019, la production de déchets ménagers et assimilés par habitant a diminué de 8 %. A savoir que l'objectif national était de réduire de 10% les DMA entre 2010 et 2020, le territoire communautaire s'en approche.

CU Le Mans Métropole								
	2015-2017		2015-2018		2015-2019		2010-2019	
Évolution du nombre d'habitants	0,4%		0,3%		0,3%		0,4%	
Évolution de la production de déchets	Totale	Par habitant	Totale	Par habitant	Totale	Par habitant	Totale	Par habitant
OMR	-2,7%	-3,1%	-4,2%	-4,6%	-6,7%	-7,0%	-18%	-18%
CS	2,8%	2,4%	4,7%	4,4%	6,8%	6,5%	9%	9%
Déchèterie (hors déblais et gravats)	10,7%	10,3%	17,0%	16,6%	10,9%	10,6%	5%	4%
Déchets verts	3,9%	3,6%	5,5%	5,2%	-5,0%	-5,2%	4%	4%
DMA	0,6%	0,3%	1,9%	0,7%	-0,2%	-1,4%	-8%	-8%

Évolution de la production de déchets de Le Mans Métropole (en kg/hab)



Sur la période 2010-2019, on observe des évolutions au sein des différentes catégories de déchets. Ainsi, la production d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) a diminué de 18,0% tandis que la production de déchets issus de la Collecte Sélective (CS) a augmenté de 9,0%. Les habitants trient plus et la hausse en CS s'explique notamment par l'extension des consignes de tri déployées sur l'ensemble du territoire communautaire.

Les apports en déchèterie ont également augmenté. Sur le territoire de Le Mans Métropole, qui représente la majeure partie des déchets du Pays du Mans, une hausse est essentiellement constatée sur les apports de métaux et d'encombrants. Entre 2015 et 2019, la hausse des apports en déchèteries peut d'ailleurs être imputée à la modification des horaires d'ouverture en 2016 : + 28h par semaine. Concernant la partie métaux, on peut également associer la hausse des tonnages à une baisse du vandalisme.

Les déchets verts sont comptabilisés en dehors des apports réalisés en déchèterie afin de mieux observer leur tendance. Leur hausse peut être expliquée par différentes raisons : l'interdiction du brûlage, les conditions météorologiques (les tontes débutent plus vite et se terminent plus tard dans l'année), l'aménagement d'habitats pavillonnaires et le nombre plus important d'infrastructures pour gérer et accueillir ces déchets verts.

Le Pays du Mans doit s'inscrire dans l'objectif de réduction fixé par la loi AGEC, à savoir une réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 15% entre 2010 et 2030. Sur la communauté de commune, l'objectif est d'atteindre 422kg/hab en 2030.

CU Le Mans Métropole						
	2017		2018		2019	
Autres indicateurs	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%
Valorisation matière (et organique)	33 966	34%	32 037	34%	31 582	34%
Valorisation énergétique	65 892	66%	62 373	66%	61 275	66%
Enfouissement	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	99 858	100%	94 410	100%	92 857	100%

Sur le territoire de Le Mans Métropole, 100% des DMA subissent une valorisation matière et organique ou énergétique avec respectivement 34 % et 66 %.

À la suite du Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC) achevé en 2020, le Pays du Mans souhaite se doter d'une nouvelle politique économie circulaire. Pour ce faire un soutien financier a été sollicité auprès de l'ADEME pour le déploiement d'un nouveau programme d'actions. Celui-ci a été construit en prenant en compte les nouveaux enjeux réglementaires de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire promulguée le 10 février 2020.

Le programme d'actions pluriannuel (2021-2024) se compose de 5 axes de travail déclinés en 16 actions. Voici les axes de travail :

- La gestion de proximité des biodéchets
 - La lutte contre le gaspillage alimentaire
 - Objectif Zéro Déchet
 - L'allongement de la durée de vie des produits
 - Les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale
-

ANALYSE A.F.O.M.

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Démographie	Croissance démographique positive notamment dans les communes périurbaines	- Indice de jeunesse en baisse - Solde migratoire négatif des 18 – 35 ans	- Aire d'attraction de la Ville du Mans - Retour de la croissance sur la ville-centre	- Manque d'adaptation au vieillissement de la population - Tendance à la stagnation de la population
Logements	- Attractivité résidentielle et production de logements diversifiée - Parc de logements sociaux important et attractif	Inadéquation entre la taille des logements et la taille des ménages	- Mise en œuvre planification urbaine (PLUc) - Mise en œuvre PLH 2019 – 2025 et PIG Habitat Qualité - Densification douce - Valorisation du potentiel de renouvellement urbain de la ville-centre et de l'agglomération	- Dégradation du parc de logement privé vieillissant d'avant 1974, énergivore, inadapté au vieillissement de la population - Risque de fuite vers d'autres territoires, si pas de réponses apportées aux besoins résidentiels (qualitatif et quantitatif) de certains ménages (accession, famille, ...)
Economie et attractivité	- Aire d'attraction de l'agglomération du Mans (pôle d'emploi, d'éducation, de commerces et loisirs majeur) - Renommée mondiale 24H du Mans, automobile, acoustique - Poids de l'industrie dans l'économie (savoir-faire ...) - Pôle tertiaire Novaxis / Novaxud à 1h de Paris en TGV - Pôle d'excellence et d'innovation en agriculture métropolitaine - Patrimoine touristique, naturel et culturel ; Pôle Européen du Cheval, Arche de la Nature, ...	- Baisse du nombre d'actifs - Manque d'attractivité pour les jeunes diplômés et cadres - Taux de chômage important	- Affirmation du pôle universitaire et grandes écoles : Le Mans Université - Valorisation des pôles d'excellence - Adaptation et diversification des filières industrielles locales - Reconversion des friches - Émergence d'écosystèmes locaux et pépinières d'entreprises - Potentiel touristique, naturel et culturel ; émergence en tant qu'étape touristique et culturelle + Palais des Congrès - Candidature Cité Plantagenêt UNESCO - Optimisation et modernisation des ZA	- Concurrence d'agglomérations du Grand Ouest - Perte d'emplois industriels et savoir-faire - Zones d'activités vieillissantes et capacité foncière d'accueil de grandes entreprises sur le long terme
Mobilités	- Positionnement central de l'agglomération ; nœud ferroviaire, autoroutier et routier - Desserte ferroviaire à 5 branches + Gare multimodale du Mans connectée aux offres urbaines (SETRAM) et interurbaines (ALEOP car) de transports collectifs - Bonne connexion en transports collectifs interurbains avec les territoires périurbains et ruraux - Réseau de transports collectifs urbains efficient (part modale supérieure à 15%) - Existence d'un Plan Vélo, de nombreux aménagements dédiés aux modes actifs et de services vélos - Majorité de déplacements intracommunaux (travail, étude, achats...)	- Prédominance de l'usage de la voiture (+ de 2 déplacements sur 3) - Manque global de liaisons douces de périphéries à périphéries et vers l'extérieur de l'agglomération	- Mise en service de la nouvelle halte ferroviaire Hôpital/Université - Déploiement de 3 Chronolignes en 2025 - Prise en compte croissante des modes actifs dans les projets de requalification voirie - Appétence croissante des habitants pour les modes actifs et plus particulièrement le vélo	- Etalement urbain = augmentation des distances et diminution de la pertinence d'utilisation du vélo - Accroissement du trafic routier
Transition écologique / énergie / paysages	- PCAET approuvé en 2019 - Réseaux énergétiques GRDF, GRT, chaleur (UVED) - Aménités environnementales (parcs et jardins, rivières, Boulevard Nature, Arche de la Nature, ...) 100% de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) valorisés	- Perte de SAU importante - Ruptures de la Trame Verte et Bleue liées aux infrastructures - Mauvais état chimique des eaux souterraines - Pollution lumineuse	- Capacité de développement de production EnR diversifiée + hydrogène vert - Création d'un service Énergie-Climat - Rénovation énergétique privée / public - Ecologie Industrielle et Territoriale - Développement des circuits-courts - Candidature en cours au label Territoire Engagé pour la Nature - Végétalisation	- Prise en compte des Zones Humides en amont des projets d'aménagement - Risques liés aux changements climatiques : inondations, îlots de chaleur urbain, feux de forêts - Risques technologiques et industriels - Concurrence énergétique (production, consommation)
Cohésion sociale	- Présence de 2 maisons France Service - Présence de 10 tiers-lieux dont 1 labellisé - Accès au numérique	Accès aux soins très disparates pour certaines communes (4 communes sans médecin)	- Projet de 2 tiers-lieux - Projet d'une maison France Service - Démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé (Pays du Mans) ; lien avec un futur Contrat Local de Santé à l'échelle de la communauté urbaine ?	- Vieillesse du personnel médical ; assurer leurs remplacements - Déficit de démographie de professionnels de santé

Stratégie « interterritoriale » du Pays du Mans

Élaboration du CRTE : une réponse à 2 niveaux

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole constitue une réponse à deux niveaux :

- **A l'échelle du Pays du Mans**, dimension interterritoriale illustrant une stratégie commune aux 6 collectivités membres basée sur un projet de territoire partagé correspondant au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et au Plan Climat Air Énergie (PCAET) du Pays du Mans.
- **A l'échelle des intercommunalités** pour une déclinaison locale du projet commun en prenant en compte les spécificités et les compétences des EPCI concernés.

► **Une stratégie « interterritoriale » dans une complémentarité urbain/rural portée par le Pays du Mans**

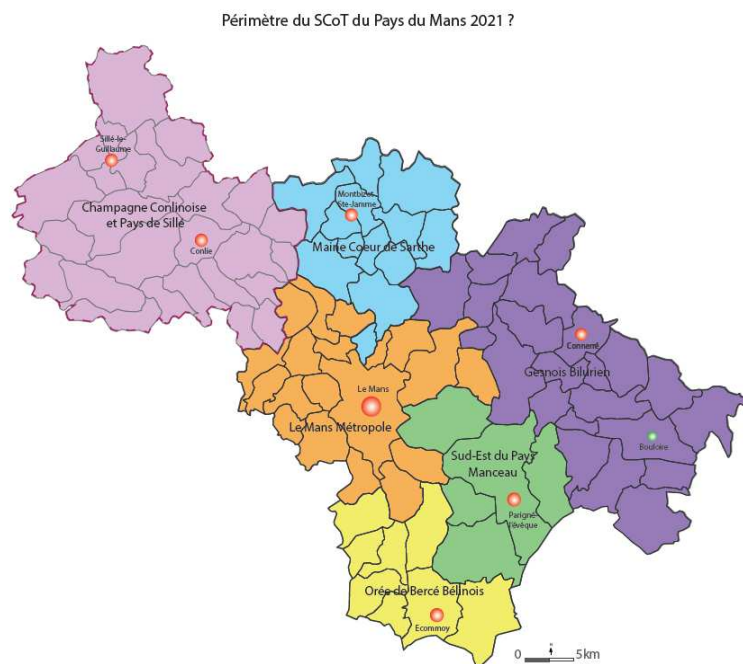
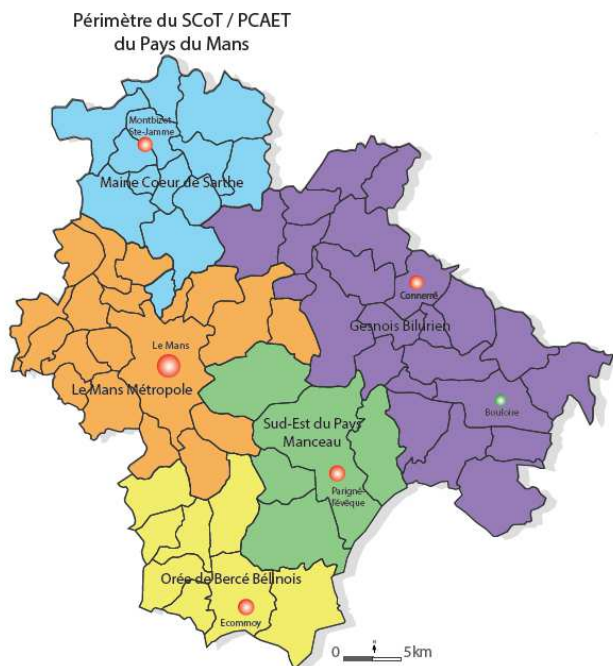
👉 **Pays du Mans / Pôle métropolitain entre stratégie territoriale et contractualisation**

Le Pays du Mans, à l'interface entre le Grand Ouest et la région parisienne, est aujourd'hui composé de 5 EPCI, les communautés de communes Maine Cœur de Sarthe, Le Gesnois Bilurien, Sud Est du Pays Manceau, et Orée de Bercé Belinois et la communauté urbaine Le Mans Métropole, réparties sur **1 215 km²**, représentant **68 communes** et comptant environ **301 000 habitants** (population totale, 2018, INSEE). Le Pays du Mans est un espace d'animation, un territoire de projets œuvrant dans une démarche de développement durable. Il s'inscrit dans un esprit de complémentarité ville-campagne.

Vers un élargissement du périmètre à la communauté de communes Champagne Conlinoise et Pays de Sillé

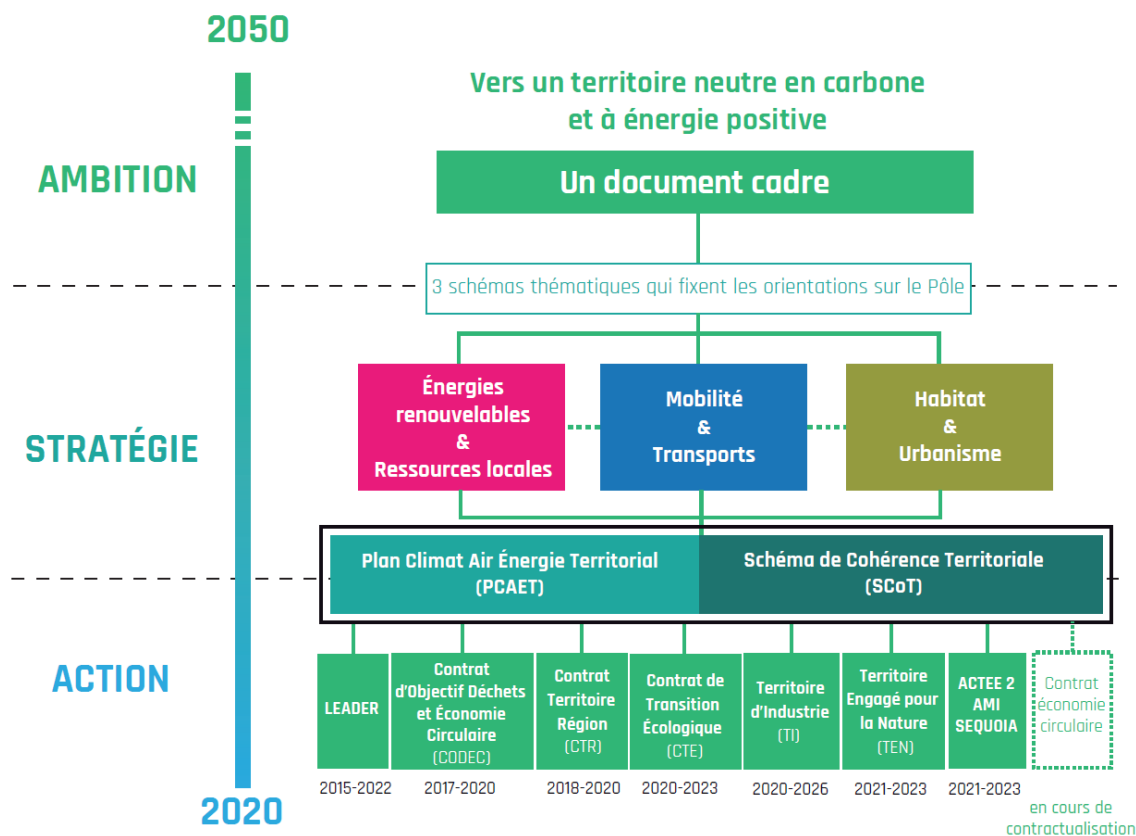
À la suite de la dissolution du Pays Haute Sarthe fin juin 2021, une extension du périmètre est prévue d'ici le second semestre 2021, et au plus tard au 1^{er} janvier 2022, au territoire de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé. Ainsi, le territoire serait composé de **6 EPCI**, réparties sur 1 646 km², représentant **92 communes** et comptant **319 768 habitants** (population totale, 2018, INSEE).

Les intercommunalités membres ont délégué deux compétences au Pays du Mans, que sont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé en 2014 et actuellement en révision, et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), approuvé en décembre 2019.



Cette échelle stratégique répond aux enjeux de mise en place des CRTE sur les points suivants :

- La stratégie globale portée par le SCoT / PCAET au niveau du Pays du Mans est comme une feuille de route dans laquelle les intercommunalités s'inscrivent (projets de territoire, contrats...)
- Le Pays du Mans / Pôle métropolitain intervient déjà sur les enjeux liés aux transitions économique, énergétique, écologique, numérique et démographique, en lien avec ses territoires membres. C'est aussi une échelle de contractualisation avec l'Etat, la Région Pays de la Loire, le Département, l'ARS Pays de la Loire, l'ADEME, ...



	Liste des Plans, Schémas et Contrats en cours	Période	ITEMS ETAT : COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
STRATEGIE TERRITORIALE	Planification Echelle globale Région Pays de la Loire		
	Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET approuvé 2022)	2050	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Planification Echelle globale : Pays du Mans /Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe		
	Schéma de Cohérence Territoriale (délib objectifs révision SCoT 04/02/19)	2013/2030	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Plan Climat Air énergie Territorial	2020/2025	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Schéma d'Orientations Stratégiques Pôle Métropolitain (Habitat/Urbanisme, Ressources/Energie, Mobilités)	2020/2026	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
CONTRACTUALISATION (MISE EN ŒUVRE)	Contractualisation Echelle globale : Pays du Mans /Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe		
	Territoire d'Industrie (TI)	2020-2026	COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Contrat de Transition Ecologique (CTE)	2019/2022	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Appel à projets PRSE3 2021 - Démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé dans le cadre de la révision du SCoT	2021/2022	COHESION/ ECOLOGIE
	Territoire Engagé pour la Nature (TEN)	2020/2023	ECOLOGIE
	Programme d'actions Economie Circulaire (ECI)	2021-2024	COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	AMI SEQUOIA - Programme ACTEE - FNCCR	2021/2023	ECOLOGIE
	Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE)	2021/2023	COHESION/ ECOLOGIE
	Convention de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) CertiNergy	2021/2022	ECOLOGIE
	Convention audits énergétiques (ADEME)	2017/2022	ECOLOGIE
	Convention ANAH et Département Etude Pré-opérationnelle Habitat Privé	2020/2022	COHESION/ ECOLOGIE

- L'Etat recherchant une mise en cohérence des périmètres de contractualisation, pour éviter de fractionner la mise en œuvre des politiques publiques, **le Pays du Mans apporte une réponse concrète étant porteur de la stratégie et planification territoriale (PCAET, SCoT)** mais aussi de contrats / appels à projets en coordination avec les intercommunalités membres (Territoire d'industrie, Contrat de Transition Ecologique, Démarche Urbanisme Favorable à la Santé, Territoire Engagé pour la Nature, la mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique...).
- **Le Pays du Mans / pôle métropolitain est un acteur relais de la région Pays de la Loire pour décliner localement la stratégie régionale** portée par le SRADDET arrêté fin décembre 2020. Cette déclinaison s'établit à travers la révision du SCoT, la mise en œuvre du SRADDET à l'échelle du Pays du Mans mais aussi l'élaboration d'une stratégie locale de mobilité à l'échelle du pôle métropolitain ou la stratégie régionale de Biodiversité, le Pays du Mans étant lauréat du dispositif Territoire Engagé pour la Nature...

➡ **Un territoire de planification Pays / SCoT / PCAET/ Mobilité avec un engagement commun et ambitieux en faveur de la « Transition Écologique »**

En 2019, **les élus et les acteurs socio-économiques du territoire** ont travaillé de manière concertée sur l'élaboration du **Plan Climat Air Énergie Territorial** pour faire ressortir les pistes d'actions sur différentes thématiques (mobilité, énergies renouvelables, habitat, agriculture, stockage carbone, déchets, alimentation, écologie industrielle et territoriale, ...).

Ces échanges ont permis de constituer des programmes d'actions opérationnels qui s'intègrent aux chantiers identifiés par les élus lors du **forum métropolitain (17 mai 2019)**. Lors de ce 1^{er} forum, les élus ont plus particulièrement travaillé sur trois thématiques : **la mobilité durable, les énergies renouvelables et les ressources locales ainsi que l'habitat du futur**. Au Coeur des discussions, chacun a affirmé sa volonté de **ne pas opposer l'urbain, le périurbain et le rural**, mais, au contraire, de **faire avancer la ville et la campagne dans le même sens** en développant des **synergies originales** au **profit de tous les habitants et des entreprises**.

Les élus du territoire ont signé le 20 décembre 2019 un Contrat de Transition Écologique **marquant leur engagement commun à répondre aux enjeux énergétiques et environnementaux de demain.**

Cet engagement commun s'inscrit dans la continuité des actions et contrats déjà engagés en faveur de la Transition Écologique. En effet, les collectivités qui composent le Pays du Mans et Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, au travers du Département et des Pays du Mans, de la Vallée de la Sarthe et de la Haute-Sarthe, ont été à plusieurs reprises reconnues comme « Territoire Zéro Gaspi, Zéro Déchet », « TEPCV », « LEADER », « COTER ».

La stratégie du territoire est inscrite dans les objectifs du Plan Climat du Pays du Mans : être **un territoire neutre en carbone et à énergie positive en 2050.**

Les élus du Pays du Mans et du Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe ont déjà engagé une démarche de construction d'une stratégie santé à travers plusieurs actions engagées depuis 2017 pour répondre notamment au manque de médecins et de certaines professions médicales sur le territoire. Le Pays du Mans est lauréat depuis juin 2021 à l'appel à projet PRSE3 piloté par l'ARS Pays de la Loire pour la mise en place d'une démarche urbanisme favorable à la santé dans le cadre de la révision du SCoT.

La stratégie proposée par le Pays du Mans se base sur le SCoT de 2014, fer de lance d'une politique durable où la transition écologique est un axe transverse à toutes les thématiques de sa politique publique, en complémentarité avec le PCAET. Elle s'inscrit également dans la stratégie régionale de biodiversité ainsi que le SRADDET (arrêt de projet en 2020) notamment la partie correspondant au Schéma Régional de Cohérence Ecologique, et fait aussi le lien avec la loi énergie-climat qui fixe l'objectif de neutralité carbone.

Prise en compte de la stratégie Pays du Mans / Pôle Métropolitain à travers les documents de référence

La construction des axes communs du CRTE ne doit pas partir de zéro, car le Pays du Mans coconstruit depuis 2014 (date d'approbation du SCoT) une stratégie commune avec les territoires.

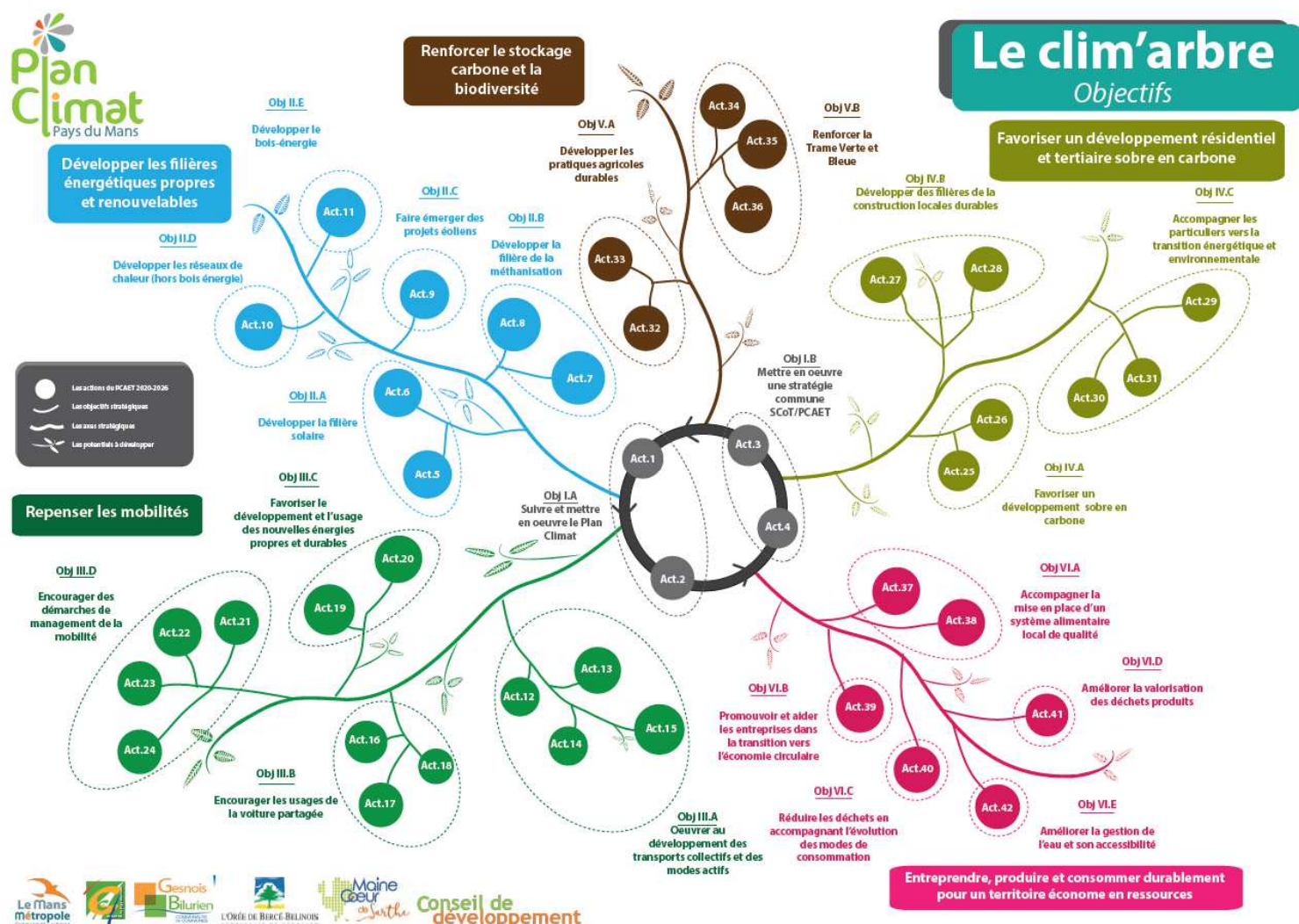
Aussi, il est proposé d'élaborer la stratégie sur les bases des documents cadre approuvés et partagés par les élus :

- **Les schémas d'Orientations Stratégiques du Pôle Métropolitain**
 - Habitat / Urbanisme
 - Ressources et énergie
 - Mobilités
- **Le SCoT du Pays du Mans approuvé le 29 janvier 2014** dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, projet politique de territoire à l'horizon 2030 comprenait le principe complémentarité ville/campagne issue de la charte de territoire du Pays :
 - AXE 1 – TIRER PARTI D'UN POSITIONNEMENT ET D'UN RAYONNEMENT ATTRACTIFS
 - AXE 2 - DEVELOPPER UN TERRITOIRE D'OPPORTUNITES ET D'INITIATIVES
 - AXE 3 - PRESERVER ET VALORISER UN TERRITOIRE RICHE DE RESSOURCES
 - AXE 4 – ORGANISER UN DEVELOPPEMENT URBAIN RAISONNÉ ET EQUILIBRÉ

- Le Plan Climat Air Energie Territorial approuvé le 20 décembre 2019 dont la note stratégique avait pour ambition de faire du Pays du Mans un territoire neutre en carbone et à énergie positive. Les axes de développement étaient les suivants :

- 1 - Faire vivre le Plan Climat
- 2 - Développer les filières énergétiques renouvelables et propres
- 3 - Repenser les mobilités
- 4 - Renforcer le stockage carbone et la biodiversité
- 5 - Favoriser un développement résidentiel et tertiaire sobre en carbone
- 6 - Entreprendre, produire et consommer durablement pour un territoire économe en ressources

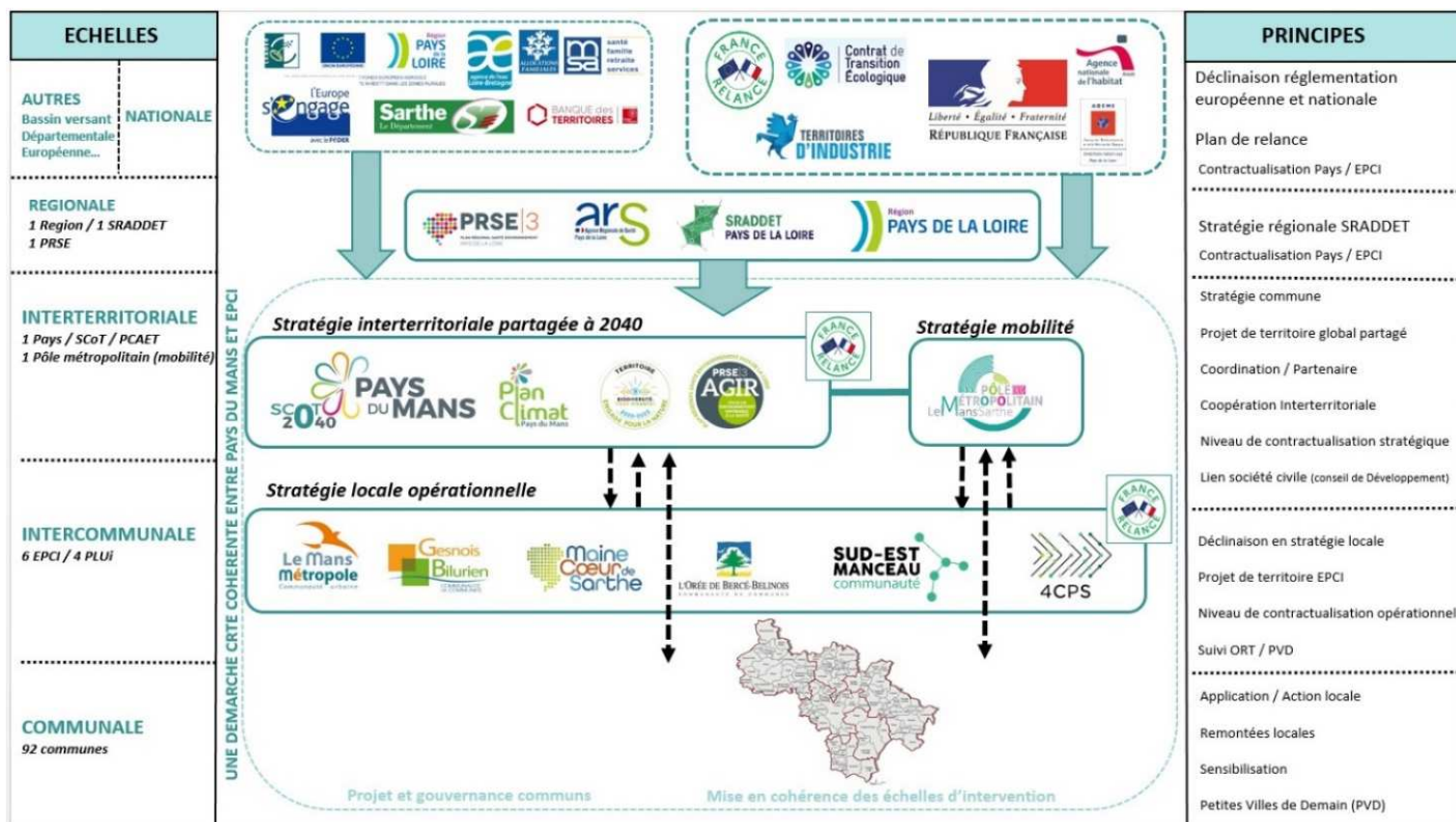
Un programme d'actions perçu comme une politique Air-Énergie-Climat intégrée et systémique se présente sous forme de Clim'Arbre :



Pour répondre aux besoins de la relance économique (attractivité, compétitivité) mais aussi aux enjeux d'équilibre en termes de services notamment l'accès aux soins, il est proposé d'ajouter un autre pilier stratégique : l'attractivité / cohésion.

Ainsi, on peut dégager les 4 axes stratégiques suivants qui structurent la politique d'aménagement du territoire du Pays du Mans et de ses collectivités membres.

- **AXE 1 - RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET L'EQUILIBRE DU TERRITOIRE ENTRE VILLE ET CAMPAGNE**
- **AXE 2 - FAVORISER UN DEVELOPPEMENT URBAIN EQUILIBRE ET MAITRISE**
- **AXE 3 - PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES DU PAYS DU MANS ET TENDRE VERS UNE NEUTRALITE CARBONE**
- **AXE 4 - METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE MOBILITE DURABLE ET PARTAGÉE**
- **AXE 5 – RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE**



Une stratégie locale au niveau de l'intercommunalité (déclinaison de la stratégie globale)

Le deuxième niveau d'action du Contrat de Relance et de Transition Ecologique est l'intercommunalité. Il s'agit d'un niveau plus opérationnel, le Pays du Mans n'étant compétent que sur le SCot et le PCAET. La communauté urbaine de Le Mans Métropole et les autres communautés de communes, par leurs compétences plus opérationnelles, déclinent et mettent en œuvre localement le projet de territoire Pays du Mans. Les EPCI membres du Pays du Mans sont aussi des territoires de contractualisation avec l'Etat, la Région, le Département, la CAF/MSA, l'ANAH...

LES AMBITIONS DU FUTUR

PROJET DE TERRITOIRE

« LE MANS MÉTROPOLE 2040 »

La communauté urbaine Le Mans Métropole : un territoire d'ambition.

La Communauté Urbaine du Mans (CUM) a été créée le 19 novembre 1971 par 8 communes : Allonnes, Arnage, Coulaines, La Chapelle-Saint-Aubin, Le Mans, Rouillon, Sargé-lès-le-Mans et Yvré-l'Évêque. La communauté urbaine s'est agrandie successivement en 2004 avec l'intégration de la commune de Mulsanne, en 2013 avec les 5 communes d'Aigné, Champagné, La Milesse, Ruaudin et Saint-Saturnin, et en 2017 avec les 5 communes de Chaufour-Notre-Dame, Fay, Trangé, Pruillé-le-Chétif et Saint-Georges-du-Bois. Aujourd'hui, le territoire communautaire comprend 19 communes regroupant 210 139 habitants (population INSEE 2021) dont 146 090 pour la seule Ville du Mans. Présidé par Stéphane Le Foll (Maire du Mans), la Communauté urbaine Le Mans Métropole est un **Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)** dont le conseil communautaire est composé de 74 élus (dont 19 maires). Son champ de compétences est aujourd'hui très élargi puisque la communauté urbaine exerce des compétences réparties dans de nombreux domaines d'intervention : l'économie, l'environnement (eau, déchets), l'habitat, l'aménagement territorial, les déplacements, la politique de la ville, etc.

Au-delà de ses compétences liées à son statut de communauté urbaine, Le Mans Métropole adhère à plusieurs démarches de coopération intercommunales comme le syndicat mixte du Pays du Mans, le syndicat mixte du circuit des 24 h, le syndicat mixte d'aménagement et de promotion de la technopole de l'agglomération mancelle, le syndicat mixte des protections éloignées contre les inondations, le syndicat mixte pour le stationnement des gens du voyage, ou encore le syndicat mixte sarthois d'aménagement numérique.

La situation géographique de Le Mans Métropole et les infrastructures de transport présentes sur le territoire confèrent à l'agglomération une position d'interface entre plusieurs régions : le Bassin de la Seine au Nord-Est (Bassin parisien, Normandie), la Bretagne à l'Ouest et les régions ligériennes au Sud. Le territoire est également doté d'un patrimoine et d'équipements qui assurent un rayonnement touristique tant sur le territoire régional, que national, voire international.

Comme Préfecture du Département de la Sarthe, la Ville du Mans (Ville centre de la communauté urbaine Le Mans Métropole) bénéficie d'une importante offre en équipements et services administratifs qui concourent à la polarisation des déplacements et des emplois (Directions départementales de l'Etat, Cité judiciaire, Université, Centre hospitalier, Maison d'arrêt, succursale de la Banque de France, Chambres consulaires, Conseil départemental, antenne du Conseil régional, etc.).

L'agglomération mancelle est aujourd'hui reconnue comme l'une des plus attractives du Grand Ouest. Ses pôles d'excellence, notamment dans l'innovation, la recherche, le sport, l'automobile... et les savoir-faire du territoire attirent les professionnels et les étudiants. C'est donc sur ces fondements que le territoire souhaite construire une **métropole durable**.

Une nouvelle stratégie de territoire a été engagée à l'échelle de Le Mans Métropole. Avec les maires, élus et des représentants de la société civile, une feuille de route stratégique et programmatique est en cours d'élaboration afin de co-construire un **projet de territoire « Le Mans Métropole 2040 »**. Document de référence, ce projet de territoire renforcera le niveau de service souhaité pour le territoire autour des grands enjeux en présence : développer une métropole durable, vivante et solidaire, tournée vers les mobilités et l'innovation afin de renforcer ses dynamiques existantes.

Le Projet de territoire de la Communauté urbaine « Le Mans Métropole 2040 », dont la méthode d'élaboration a été approuvée par le conseil communautaire le 17 décembre 2020, constituera un document stratégique et programmatique autour de **7 ambitions** :

-  **Ambition n°1 : Développer un territoire durable et vivant**
-  **Ambition n°2 : Favoriser un territoire protecteur et solidaire**
-  **Ambition n°3 : Promouvoir les mobilités**
-  **Ambition n°4 : Accompagner l'innovation et l'audace**
-  **Ambition n°5 : Soutenir les savoirs et les excellences**
-  **Ambition n°6 : Fortifier les dynamiques attractives**
-  **Ambition n°7 : Renforcer les connexions de notre territoire**

Le Mans Métropole a désigné une assistance à maîtrise d'ouvrage externe pour la construction participative du projet de territoire « Le Mans Métropole projet 2040 ». **La déclinaison qui suit de ces 7 ambitions est donc susceptible d'évoluer dans les prochains mois.**

La version définitive du Projet de territoire de la Communauté urbaine « Le Mans Métropole 2040 » est programmée pour être adoptée par le conseil communautaire au premier semestre 2022.

Ambition n°1 : Développer un territoire durable et vivant

► Accompagner la transition énergétique du territoire

-  **Développer le recours aux énergies renouvelables**
-  **Mettre en œuvre le « plan solaire de Le Mans Métropole »**
 - Intégrer le recours à l'énergie solaire (photovoltaïque ou thermique) sur les constructions nouvelles d'équipements publics, les toitures des bâtiments ou établissements publics rénovés, les parkings...
 - Déployer des générateurs photovoltaïques en autoconsommation au centre aquatique des Atlantides au Mans.
 - Mobiliser les acteurs privés et les entreprises, agir auprès des particuliers...
-  **Etendre et moderniser le réseau de chaleur métropolitain**
-  **Créer une unité de méthanisation sur la station d'épuration de la Chauvinière**
-  **Mettre en œuvre un « écosystème de mobilité hydrogène »**

► Encourager et accompagner les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans les 19 communes de Le Mans Métropole

-  **Aigné** : rénovation de la Mairie et du cabinet médical ;
-  **Allonnes** : rénovation d'un équipement de proximité quartier des Hautes Métairies...
-  **Arnage** : rénovation du Gymnase Fernand-Lusson et de la salle polyvalente de la Gautrie ;
-  **Champagné** : rénovation de la Mairie, de l'école Jacques Prévert...
-  **Chaufour Notre Dame** : rénovation de la salle municipale polyvalente ;
-  **Coulaines** : rénovation de la Mairie, du Gymnase Braque, du complexe sportif de la Gironde, du centre social de l'herberie, des vestiaires du stade Bollengier-Stragier...
-  **La-Chapelle-Saint-Aubin** : rénovation du Centre St-Christophe, de la salle omnisport, de l'école Pierre Coutelle...
-  **La Milesse** : rénovation de la Mairie, des écoles, du centre François Rabelais, de la salle Robert Doisneau...
-  **Le Mans** : rénovation des écoles Gaston Bachelard, Montaigu et Gérard Philipe, des Gymnases A. Fournier et Madeleine, de l'Espace sportif Coubertin, de la Maison de l'enfant George Sand...

- ↪ **Fay** : rénovation de l'école ;
- ↪ **Mulsanne** : rénovation du centre culturel Simone Signoret et des écoles ;
- ↪ **Pruillé-le-Chétif** : rénovation de la Mairie et de la salle d'animation rurale ;
- ↪ **Rouillon** : rénovation du Domaine de Vaujoubert et d'une maison médicale ;
- ↪ **Ruaudin** : rénovation de plusieurs bâtiments communaux ;
- ↪ **Saint-Georges-du-Bois** : rénovation de la mairie, de l'agence postale et du restaurant scolaire...
- ↪ **Saint-Saturnin** : rénovation de l'école maternelle ;
- ↪ **Sargé-lès-le-Mans** : rénovation de la mairie et du Groupe scolaire ;
- ↪ **Trangé** : rénovation du Groupe scolaire ;
- ↪ **Yvré-l'Évêque** : rénovation de la salle Georges Brassens...

► Protéger l'environnement et gérer les risques

- ↪ **Prévenir et lutter contre les risques d'inondation**
- ↪ **Mettre en œuvre les schémas directeurs d'assainissement**
- ↪ **Poursuivre les actions de réduction, collecte et traitement des déchets**

► Préserver et valoriser la Trame Verte et Bleue

- ↪ **Valoriser les grands espaces naturels périurbains (Arche de la Nature...)**
- ↪ **Préserver les espaces verts et la biodiversité**
- ↪ **Encourager la végétalisation urbaine**
- ↪ **Restaurer la continuité écologique sur les rivières de la Sarthe et de l'Huisne**
- ↪ **Poursuivre l'aménagement des voies vertes et du « Boulevard Nature »**

► Protéger la ressource en eau

- ↪ **Moderniser l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau (UPEPE)**
- ↪ **Créer une réserve d'eau naturelle dans le méandre de l'Huisne**

► Mettre en œuvre le « Plan alimentaire Territorial »

Ambition n°2 : Favoriser un territoire protecteur et solidaire

► Consolider une offre de santé diversifiée et équilibrée

- ↪ **Développer l'attractivité médicale du territoire métropolitain et soutenir les grands équipements existants (Centre Hospitalier, Pôle Santé Sud...)**
- ↪ **Soutenir les installations de professionnels de santé existantes**
- ↪ **Créer de nouvelles Maisons de santé pluridisciplinaires dans les communes**
- ↪ **Encourager la venue sur le territoire métropolitain d'étudiants en santé**
- ↪ **Soutenir l'innovation médicale**

► Proposer des aménagements et des équipements visant à revitaliser les centralités dans les communes

- ↪ **Construire ou rénover des équipements publics de proximité dans les communes (équipements socioculturels, mairies, écoles, équipements pour la jeunesse, l'enfance et la petite enfance, équipements sportifs et de loisirs...)**
- ↪ **Aménager les espaces publics, les centralités et les espaces de loisirs dans les communes**

► Poursuivre et développer les actions en faveur des personnes handicapées

► Accompagner les opérations du Programme Local de l'Habitat (PLH)

► Promouvoir l'économie sociale et solidaire

► Soutenir la Politique de la Ville et les programmes de renouvellement urbain

↳ Poursuivre les actions des dispositifs liés à la « politique de la Ville »

↳ Accompagner les investissements programmés dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) dans les 4 quartiers urbains prioritaires d'Allonnes (Chaoué-Perrières), du Mans (Sablons, Ronceray-Glonnières-Vauguyon) et de Coulaines (Bellevue-Carnac)

- Réhabilitation de logements sociaux et travaux de résidentialisation,
- Aménagements urbains, reconversion de centres commerciaux,
- Rénovation ou reconstruction d'équipements publics

► Encourager la citoyenneté

Ambition n°3 : Promouvoir les mobilités

► Poursuivre le développement du réseau de transports collectifs

↳ Poursuivre les études préalables à l'aménagement de 3 Chronolignes

↳ Augmenter la capacité du Tramway (rames, allongement des quais...)

↳ Restructurer le centre de maintenance de la SETRAM pour accueillir le BHNS et les bus à hydrogène

► Maintenir une desserte ferroviaire performante

↳ Aménager une nouvelle halte ferroviaire au Nord du Mans à proximité de l'hôpital et de l'Université

► Maîtriser le trafic automobile en offrant des alternatives

► Mettre en œuvre le « Schéma cyclable structurant horizon 2030 »

► Promouvoir la « mobilité hydrogène »

Ambition n°4 : Accompagner l'innovation et l'audace

► Préserver et consolider les grandes filières économiques existantes

► Accompagner les secteurs stratégiques spécifiques et promouvoir les filières économiques d'avenir

► Conforter l'agriculture périurbaine dans sa dimension économique

► Encourager un développement commercial équilibré

► Assurer la reconversion des anciennes friches industrielles et urbaines

► Soutenir la création de pépinières industrielles ou d'entreprises

Ambition n°5 : Soutenir les savoirs et les excellences

► Soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

↗ Accompagner l'Université et les établissements d'enseignement supérieur (CPER...)

↗ Soutenir le transfert de technologies et les filières d'excellence

► Développer l'accès à la formation professionnelle

► Valoriser la connaissance du patrimoine culturel et architectural

↗ Promouvoir la Cité Plantagenêt

↗ Aménager les jardins archéologiques de la Cathédrale du Mans

↗ Préserver et valoriser la muraille romaine (candidate au patrimoine mondial de l'UNESCO)

↗ Réorganiser l'offre muséale de la Ville du Mans

↗ Restaurer et valoriser le patrimoine dans les communes

Ambition n°6 : Fortifier les dynamiques attractives

► Promouvoir et renforcer l'image internationale (notoriété des 24 heures du Mans)

► Renforcer l'attractivité touristique du territoire

↗ Engager la rénovation globale et l'extension du Palais des Congrès et de la Culture du Mans

↗ Rénover les équipements du centre des expositions du Mans

↗ Réaménager et permettre l'extension du camping communautaire d'Yvré l'Evêque

↗ Valoriser le port du Mans

► Construire ou moderniser des équipements structurants pour élargir l'offre culturelle, sportive et de loisirs

Ambition n°7 : Renforcer les connexions de notre territoire

► Développer l'usage du numérique

↗ Développer le Plan numérique dans les écoles

↗ Encourager le développement de l'e-administration

► Accompagner le développement du très haut débit

► Articuler les priorités de dessertes de fibre optique

LES « ORIENTATIONS STRATEGIQUES » PROPOSEES DANS LE CADRE DU CRTE DE LE MANS METROPOLE

Les orientations stratégiques proposées pour le CRTE de Le Mans Métropole sont le résultat du **diagnostic territorial** et de **l'analyse A.F.O.M.** du territoire de Le Mans Métropole, réalisés en collaboration avec le Syndicat mixte du Pays du Mans à partir des documents transmis par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (**DREAL**) des Pays de la Loire et la Direction Départementale des Territoires (**DDT**) de la Sarthe.

Les orientations stratégiques proposées pour le CRTE de Le Mans Métropole s'appuient sur plusieurs documents de prospective :

- Les 4 axes stratégiques du PADD du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Mans approuvé le 29 janvier 2014 (en cours de révision depuis février 2019),
- Les orientations du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé le 20 décembre 2019,
- La stratégie interterritoriale du Pays du Mans
- Les 7 ambitions du futur projet de territoire « Le Mans Métropole 2040 »

En conclusion, il est donc proposé de retenir les **4 orientations stratégiques suivantes pour le CRTE** :

- **Orientation stratégique 1 : Renforcer l'attractivité et le développement équilibré du territoire**
- **Orientation stratégique 2 : Préserver les ressources du territoire et accompagner la transition énergétique**
- **Orientation stratégique 3 : Mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable**
- **Orientation stratégique 4 : Favoriser un territoire protecteur et solidaire**

Le programme d'actions du CRTE se déclinera à partir de ces 4 orientations stratégiques.

Orientation stratégique 1 du CRTE : Renforcer l'attractivité et le développement équilibré du territoire

- ▶ **Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire**
- ▶ **Soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation**
- ▶ **Identifier et soutenir les secteurs de développement économique du territoire**
- ▶ **Assurer la reconversion des friches urbaines**
- ▶ **Développer l'usage du numérique**

Orientation stratégique 2 du CRTE : Préserver les ressources du territoire et accompagner la transition énergétique

- ▶ Développer le recours aux énergies renouvelables
- ▶ Encourager et accompagner les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans les 19 communes de Le Mans Métropole
- ▶ Préserver et valoriser la Trame Verte et Bleue
- ▶ Protéger la ressource en eau
- ▶ Préserver l'environnement et gérer les risques

Orientation stratégique 3 du CRTE : Mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable

- ▶ Poursuivre le développement du réseau de transports collectifs
- ▶ Promouvoir la « mobilité hydrogène »
- ▶ Maintenir une desserte ferroviaire performante
- ▶ Développer les liaisons douces

Orientation stratégique 4 du CRTE : Favoriser un territoire protecteur et solidaire

- ▶ Consolider une offre de santé diversifiée et équilibrée
- ▶ Construire ou moderniser des équipements structurants pour élargir l'offre culturelle, sportive et de loisirs
- ▶ Construire ou rénover des équipements publics de proximité dans les communes
 - ↳ Construction ou rénovation d'équipements socioculturels, de salles polyvalentes...
 - ↳ Construction ou rénovation des mairies
 - ↳ Construction ou rénovation d'équipements pour l'enfance ou la petite enfance
 - ↳ Construction ou rénovation d'équipements sportifs ou de loisirs
 - ↳ Construction ou rénovation d'écoles, restaurants scolaires...
- ▶ Valoriser le patrimoine culturel et architectural
- ▶ Proposer des aménagements pour revitaliser les centres des communes